



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE
CUNSIGLIU ECUNOMICU, SUCIALE E CULTURALE DI CORSICA**

***LA PRECARITE EN
CORSE***

*Rapport adopté par le
Conseil Economique, Social et Culturel de Corse
Le Mercredi 4 novembre 2009*

SOMMAIRE

1. LA METHODE : UNE VOIE METHODOLOGIQUE EMPIRIQUE	3
2. LES DIFFICULTES D'UNE DEFINITION	5
3. ETAT DES LIEUX : PAUVRETE ET PRECARITE	7
- <i>De la précarité à l'exclusion</i>	9
- <i>Un phénomène structurel</i>	10
- <i>La spirale du surendettement</i>	11
- <i>Le logement, une préoccupation centrale</i>	12
• <i>La problématique</i>	
• <i>Le droit</i>	
• <i>La crise : le social, les expulsions, les saisonniers</i>	
- <i>Le tourisme</i>	17
- <i>La cherté de la vie : carburants, produits de consommation</i>	18
- <i>Les services sociaux</i>	19
4. LES MECANISMES GENERATEURS DE PRECARITE EN CORSE	20
5. UNE EVOLUTION HISTORIQUE A CONTRE SENS	24
6. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	27
7. PROPOSITIONS DU CESC	29
- <i>Des mesures d'urgence</i>	29
- <i>Des solutions politiques</i>	33
- <i>Des solutions économiques</i>	34
- <i>Des solutions sociales, culturelles</i>	38
8. CONCLUSION	45
ANNEXES :	
- <i>Annexe 1 : les facteurs générateurs de précarité</i>	47
- <i>Annexe 2 : table des sigles</i>	48
- <i>Annexe 3 : définitions</i>	50
- <i>Annexe 4 : liste des personnes auditionnées</i>	51
- <i>Annexe 5 : bibliographie</i>	52
CONTRIBUTIONS	
- <i>De la CGT</i>	53
- <i>De la CFDT</i>	58
- <i>De Dominique BALDACCI, Union Régionale de la Mutualité Française de Corse</i>	67
- <i>D'Antoine AIELLO, université de Corse</i>	71
REMERCIEMENTS	72

1/ LA METHODE : UNE VOIE METHODOLOGIQUE EMPIRIQUE

Le premier souci du groupe « Précarité » a été de fournir un travail qui soit différent et complémentaire de celui de la « Commission Précarité » de l'Assemblée de Corse. L'éclairage apporté par le CESC est bien celui des représentants de la société insulaire dans toutes ses composantes, sociales, économiques, environnementales et culturelles. Il ne s'agissait pas, à nos yeux, de produire une synthèse de travaux d'experts ou de tableaux statistiques fournis par des administrations en charge du « social », mais refléter les expériences des acteurs de terrain.

Se rapprocher d'une méthodologie la plus appropriée, aura été pour les membres du groupe un véritable casse-tête.

Alors, comment prétendre être « objectifs » face à une réalité si complexe ? La méthodologie que nous avons adoptée, a consisté à se laisser guider, dans un premier temps, par le contenu exprimé par les personnes interviewées, au fil des rencontres, pour tenter une synthèse dans un second temps. De laisser ces acteurs du terrain exprimer librement leurs vécus, leurs expériences et leurs conceptions de l'action. Parfois leurs critiques. Il nous a semblé que, derrière les explications apportées par ces personnes, transpirait une réalité « humanisée » du rôle des travailleurs sociaux et des organismes qui les emploie ; une réalité qui révèle parfois des faiblesses, des tâtonnements, des inadaptations de certains dispositifs, là où les rapports officiels n'affichent que certitudes et succès statistiques.

Cela nous a semblé d'autant plus pertinent que les porteurs de précisions, fins connaisseurs du terrain, ne se sont exprimés, souvent, que sous la condition du respect de la confidentialité de leurs propos et de l'anonymat.

Nous sommes conscients que cet aspect des choses peut poser problème.

En effet cela nous a menés dans une voie méthodologique empirique, aboutissant à une forme de rapport qui s'est éloignée du rendu et de la structure d'un rapport administratif classique.

Toutefois, l'apport de ces acteurs qui sont quotidiennement au contact des plus démunis, nous a semblé constituer un témoignage intéressant sur les difficultés que rencontre notre société quand elle est confrontée à des situations qui sortent de l'ordinaire. Quand bien même nous serions amenés à admettre que ces personnes peuvent parfois « manquer de recul », il nous a semblé opportun de les écouter et de transcrire leurs témoignages sans fard. Ils viendront, n'en doutons pas, compléter utilement les rapports officiels qui ont, eux, tant de mal à admettre que la réalité est quelques fois difficile à appréhender et à maîtriser.

Au delà des chiffres normatifs qui sont source de polémique quant à leur importance réelle ou relative, un constat s'impose: la précarité est là, il nous faut la prendre en compte.

En dehors de toute prétention ou naïveté, il importe d'examiner les moyens institutionnels ou autres qui existent et d'appréhender les raisons qui empêchent ces moyens, s'ils sont suffisants, d'être plus efficaces.

Inadaptation, insuffisance, méconnaissance, absence de coordination ?

A cet effet, nous avons rencontré les personnes ou associations chargées de la gestion de ces divers publics : responsables des Restos du Cœur et Associations diverses, Services Sociaux, Cohésion Sociale, Institutionnels du logement et des Aides, Services statistiques, etc., tous ceux qui, de part leurs responsabilités, peuvent apporter un témoignage.

Tous, sans exception, confirment à la fois l'existence de ce fléau où très souvent précarité rime avec pauvreté, et les difficultés éprouvées pour trouver les solutions devant une situation encore méconnue, car notre système n'a pas encore pu s'adapter aux mutations de notre société.

2/ LES DIFFICULTES D'UNE **DEFINITION**

Apporter une définition précise et définitive de la « précarité » relève de la gageure.

L'usage du terme est si galvaudé que le risque est grand de voir sa banalisation cacher les réalités humaines.

En effet, la précarité tout le monde en parle, mais personne n'exprime la même réalité.

C'est qu'il n'existe pas une « précarité » générique, mais une multitude de formes revêtues par ce fléau, reflétant des situations humaines toutes différentes les unes des autres.

Le terme « précarité » est en France ambigu. Il devrait signifier le contraire de « pérenne » et donc indiquer une situation instable mais pas forcément négative. Or dans un pays où l'état est roi il est devenu synonyme de fragilité et donc de pauvreté.

«La précarisation ou l'exclusion sociale se définissent comme des processus multi dimensionnels, se déclinant à la fois dans le domaine professionnel et relationnel. Ils peuvent également toucher d'autres domaines sociaux comme le logement, l'accès aux soins par exemple. Les individus les plus touchés par ces processus de précarisation sont d'abord ceux qui vivent dans des situations de grande vulnérabilité sociale: enfants déscolarisés, jeunes non qualifiés, chômeurs de longue durée, populations travaillant avec de bas revenus, jeunes ayant des emplois précaires, mères célibataires vivant avec de bas revenus etc.. Mais au delà de ces situations, la précarité concerne aussi un nombre de personnes qui sont - objectivement ou qui se sentent - menacées par l'évolution d'une société dont les règles ont été brutalement modifiées et qui risquent, si la précarité de leur emploi se cumule avec d'autres handicaps, de glisser progressivement vers la grande pauvreté et l'exclusion, compromettant ainsi gravement leurs chances de réinsertion sociale. » (Haut Comité de Santé Publique. La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé. ENSP. 1987, P 11-27)

Il faut donc faire une différence fondamentale entre ce que nous désignons comme « précarité » et qui peut toucher bien des couches de la population et l'exclusion qui est la conséquence ultime de la précarité mais non son aboutissement obligatoire.

De plus le concept de précarité est un concept subjectif qui varie selon les sociétés. Une société libérale comme celle par exemple de Grande-Bretagne a intégré l'idée de précarité dans le travail en le glorifiant. Alors qu'en France on jugera les multiples changements d'emploi comme un facteur d'instabilité ou de précarité, il sera positif dans les pays libéraux. Il démontrera une grande curiosité et une capacité d'adaptation nécessaire à la souplesse d'une économie. En Corse au contraire, l'idéal sera de trouver un emploi situé le plus près possible de la demeure des parents et si, possible, un emploi qui dure la vie entière.

L'exclusion peut donc être définie comme la manifestation extrême et parfois l'aboutissement, de différents processus de fragilisation des liens sociaux qui pour nous forment le socle de la précarité.

Si la précarité a longtemps été considérée comme un phénomène marginal et a souvent été confondue avec l'exclusion ou la grande pauvreté, elle a atteint une telle ampleur qu'elle touche aujourd'hui, directement ou indirectement, une partie de la population française qui va bien au-delà des plus défavorisés.

Sont considérées comme pauvres les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'état dans lequel elles vivent (Conseil des ministres de l'Union Européenne 19 décembre 1984)

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. » - J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.

3/ ETAT DES LIEUX : PAUVRETE ET PRECARITE

Une réalité aujourd'hui en CORSE ou LA PRECARITE cette nouvelle forme d'une pauvreté masquée qui ne cesse de croître...

Selon différentes sources, 25 000 personnes sur les 270 000 habitants de la Corse et parmi les 100 000 actifs, sont placées sous le seuil de la précarité (660 euros par personne et par mois). On peut estimer que 25 000 personnes sont en difficulté.

Le R.M.I est perçu par 3,9% de la population en Corse contre 3,3% sur l'hexagone ;

La C.M.U complémentaire est perçue par 20.000 personnes, soit 7.1% contre 6.7% ailleurs ;

L'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse : 12.000 personnes, soit 22.7% contre 5.2% ;

Les Aides au logement¹ bénéficient à 30.000 ménages (11.000 pour la seule allocation de logement social);

L'Allocation de parent isolé : 14.1 pour 1000 femmes de 15 à 49 ans la perçoivent contre 11.9 pour 1000 femmes ailleurs ;

L'Allocation pour Adultes Handicapés : 22.3 pour 1000 personnes de 20 ans et plus la perçoivent contre 16.6 pour 1000 ailleurs.

Le constat est d'une cruauté qui agresse, c'est le plus fort taux de minima sociaux après les DOM TOM, rien d'étonnant donc à ce que *les « nouveaux pauvres » fassent leur apparition en Corse.*

La précarité aujourd'hui, c'est, non seulement, ne pas pouvoir assurer la survie, c'est aussi ne plus avoir la possibilité d'imaginer et de réaliser un projet de vie cohérente.

La grande précarité, c'est ne pas pouvoir assurer ses besoins fondamentaux : se loger, se nourrir, se soigner, s'instruire. Et quand on peut, tant bien que mal, y parvenir, la précarité, c'est ne pas avoir la certitude de les assurer demain, pour soi et les siens.

Des ruptures brutales de ressources financières plongent des familles dans la précarité, et ce d'autant plus rapidement que, dans notre région, la vie est chère.

¹ Aides au logement : elles prennent en compte la nature du logement et la situation de l'allocataire et sont attribuées sous conditions de ressources. Il en existe trois : Aide Personnalisée au Logement (APL) : réservée aux locataires d'un logement conventionné (entre l'Etat et le bailleur), aux accédants à la propriété et aux propriétaires qui remboursent un prêt conventionné pour acquérir, améliorer ou agrandir leur logement, neuf ou ancien. Aucune condition de charge de famille n'est exigée ; Allocation Logement Familiale (ALF) : destinée aux familles ayant un ou plusieurs enfants, mais s'adresse également aux ménages sans enfant pendant les cinq premières années de mariage, ainsi qu'aux ménages ayant à leur charge un ascendant ne pouvant avoir droit à l'APL ; Allocation Logement Sociale (ALS) : versée aux personnes et aux familles ne pouvant prétendre ni à l'ALF, ni à l'APL. Le montant de l'ALS, comme les autres aides au logement, est fonction de plusieurs paramètres. Les bénéficiaires de l'ALS recouvrent des catégories de population hétérogènes : étudiants, personnes âgées, chômeurs, bénéficiaires du RMI...

*-De la difficulté financière passagère à la précarité,
-Des travailleurs pauvres,
-Des jeunes issus de la génération « Précarité »...*

Différents facteurs peuvent provoquer une perte soudaine de revenus dans des budgets où les charges, elles, restent présentes !

- des retards de paiement, des ruptures brutales d'aide ;
- le décès d'un conjoint, qui ampute une retraite ;
- un divorce, une séparation brutale et conflictuelle ;
- la perte d'un emploi ;
- les problèmes liés à l'insécurité (vols, dégradations diverses, etc.) sont également source de précarité pour les victimes.

Les addictions et maladie psychiatrique peuvent, elles aussi, être source de précarité ou à l'exclusion, à contrario, l'état de précarité peut créer des problèmes de santé morale, physique, causes à terme d'une espérance de vie réduite.

Les prises en charge, parfois difficiles ou absentes, demeurant souvent inadaptées à la réalité des situations.

Il existe désormais des salariés qui n'arrivent plus à accéder à des besoins fondamentaux.

- Des travailleurs à revenus modestes qui n'arrivent pas à se loger décemment ;
- Des femmes seules pour qui faire garder leurs enfants et assurer des horaires normaux de travail relève parfois de l'exploit ;
- Le recours quasi impossible à certains soins (prothèses dentaires, auditives, lunettes) ;
- Des enfants pour qui le déjeuner à la cantine scolaire est bien souvent le seul repas équilibré de la journée ;
- L'Université de Corse découvre, depuis peu, des étudiants pauvres ;
- Des retraités à la pension insuffisante, fréquentent désormais les associations d'aide alimentaire ;
- Des travailleurs salariés fréquentant les abris de nuit pour SDF.

Toute une génération de jeunes arrive à l'âge adulte en n'ayant connu que le parcours de la précarité de leur famille, eux-mêmes étant déjà en situation de pauvreté.

De la précarité à l'exclusion

Des nouveaux besoins apparaissent et ... la précarité peut donner lieu à la grande précarité, à l'exclusion...

Ils ne sont pas encore considérés comme des besoins sociaux de base, cependant, ne pas y avoir accès est devenu une source d'exclusion de notre société.

A titre d'exemple :

- Il est aujourd'hui normal de pouvoir lire, téléphoner, voir la télévision, un DVD, écouter un CD, se cultiver...
- Il est indispensable de pouvoir se déplacer en ville, en Corse, ailleurs parfois
- S'informer devient un besoin quotidien, ne pas y avoir accès devient une source d'ignorance qui creusera de plus en plus l'écart.

De la précarité à la grande précarité, il n'y a qu'un pas, et on voit aboutir dans les structures pour grands exclus des personnes que l'on ne voyait pas auparavant. Par exemple :

- des femmes seules ;
- un jeune couple précaire, dont la femme était enceinte, a dû être hébergé à l'abri de nuit des SDF.

Au-delà des chiffres normatifs définissant officiellement les niveaux de pauvreté, il n'y a pas encore de place pour identifier ces nouvelles formes d'une pauvreté qui ne cesse de croître.

Aucune étude actuelle n'existe sur ce problème. Pourtant, nous en sommes tous témoins : les élus locaux, les services sociaux, les services d'urgence, les associations, les assistantes sociales, les travailleurs sociaux, les médecins, les infirmières et bien d'autres encore sont au contact de ces nouvelles formes de précarité. Cependant, aucune synthèse n'a encore eu lieu à partir de ces observations et le témoignage des principaux intéressés n'est que trop peu souvent sollicité !

Les administrations et organismes chargés du secteur social sont bien obligés, dans l'urgence, d'appliquer à un problème nouveau, souvent inattendu, des procédures, des méthodes et des moyens existants. Ce décalage entre besoins nouveaux et structures anciennes, qui mieux que les acteurs de terrain pouvaient en témoigner ?

Un phénomène structurel

- Dans notre société, l'intégration passe par la stabilité géographique où le travail fixe l'individu à un territoire, comme le paysan à sa terre.

La dynamique de marginalisation trouve son origine dans une dimension économique liée à l'instabilité et la fragilité des situations de travail. Le terme de précarité s'applique donc à des individus qui ont été complètement intégrés à l'ordre social pendant un certain temps.

Avec la révolution industrielle, la société paysanne se désagrège au profit d'un nouveau prolétariat qui vient s'entasser dans les grandes villes en pleine expansion. Petit à petit, s'installera ensuite la société salariale, avec l'ensemble de son système de protections sociales et d'assurance (chômage, maladie, accident, vieillesse etc.), système censé garantir à chacun des protections minimales en cas d'accident de parcours.

Cette organisation connaîtra son apogée au cours des « trente glorieuses ». On a pu penser que seules les personnes inaptes au travail pouvaient se trouver encore dans le besoin. Elles étaient alors prises en charge par la société comme cela s'est organisé avec la construction progressive d'un véritable statut social pour les personnes handicapées. Les évolutions des dernières décennies remettent en question cette idéologie et notamment les évolutions rencontrées dans la sphère du travail qui ont contribué à installer dans le vocabulaire courant le terme de « précarité ».

Ainsi, l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes de jouir de leurs droits fondamentaux (logement, travail, santé, éducation) va provoquer l'insécurité.

Cette insécurité peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

Lorsqu'elle se prolonge dans le temps elle compromet les chances de reconquérir ses droits et responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.

On peut présenter ces évolutions sous trois axes:

La montée du chômage et notamment d'un chômage de longue durée.

Les difficultés pour les jeunes à accéder à un premier emploi.

La précarisation de l'emploi lui-même, avec le développement des contrats à durée déterminée, des contrats à temps partiels.

Ainsi, les parcours professionnels et les formes d'emploi s'éloignent de plus en plus de l'emploi en contrat à durée indéterminée et à plein temps qui constituait jusqu'ici la norme de référence. La pérennité laisse la place à la précarité et ce fossé est d'autant plus douloureux qu'il s'applique à des sociétés angoissées par les lendemains, comme celle de Corse.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion ne s'expriment pas seulement dans le rapport à l'emploi mais aussi dans certaines formes d'affaiblissement des liens sociaux et relationnels qui avaient une force exceptionnelle dans les sociétés latines et clientélistes comme la nôtre. D'une part, les mutations de l'organisation salariale rendent difficile la constitution de réseaux relationnels fondés sur l'entourage de travail, et, d'autre part, le rôle intégrateur et stabilisateur de la famille nucléaire tend à disparaître.

- Le sociologue Pierre Bourdieu mettait déjà en garde contre la pétrification du terme de « précarité ».

« Il faut substituer aux images simplistes et unilatérales une représentation complexe et multiple. Il faut évidemment remonter jusqu'aux véritables déterminants économiques et sociaux des innombrables atteintes à la liberté des personnes, à leur légitime aspiration au bonheur et à l'accomplissement de soi, qu'exercent aujourd'hui, non seulement les contraintes impitoyables du marché du travail ou du logement mais aussi les verdicts du marché scolaire ou les agressions insidieuses de la vie professionnelle. »

La spirale du surendettement

La culture de l'apparence y mène au surendettement, mais un surendettement rusé et, au début tout au moins, indolore. Nous avons toujours le sentiment que la société ou l'Etat pourront payer. Or ce n'est plus le cas. La précarité induite par le surendettement n'est donc pas le signe d'une pauvreté réelle mais celle d'un appauvrissement de luxe si on ose l'expression. Ainsi des familles vivant uniquement de minima sociaux plongeront dans la pauvreté pour avoir acquis des biens superflus. Des immigrés vivront dans la pauvreté et la précarité pour avoir envoyé « au pays » une grande partie de leurs revenus. Un pays pauvre peut générer une pauvreté riche. Le consumérisme est un facteur aggravant.

L'appel de la consommation à tout prix ou plutôt à n'importe quel prix est à coup sûr un facteur aggravant.

Le citoyen a aujourd'hui accès à la connaissance de tout ce qui se vend, tout ce qui s'achète. Pire, il est sollicité par les publicités pour renouveler en permanence ce qu'il possède: écrans de télévision, ordinateur etc. On estime qu'aujourd'hui le budget des téléphones portables entre pour un quart dans les dépenses des familles. Sans compter les abonnements de télévision, les marques de chaussures, d'habillement. Une voiture coûte en moyenne 4500 euros par an

Logement : une préoccupation centrale

CELA SE PASSE PRES DE CHEZ NOUS ...

MARSEILLE, 12/093/2009 :

Médecins du Monde publie une enquête inédite mettant en évidence la surmortalité des personnes sans abri.

EXTRAITS :

« Elle met en évidence des conditions de vie, d'état de santé physique et psychique et un niveau de prise en charge catastrophiques. Surtout, cette enquête démontre l'inadéquation du dispositif de soins existant par rapport aux besoins de cette population.

-l'espérance de vie de ces personnes sans-abri est très nettement inférieure à celle de la population générale avec une plus grande vulnérabilité des femmes (41 ans pour les femmes et 56 pour les hommes) ;

-la moitié avait été hospitalisée pour des pathologies digestives ou pulmonaires ;

-7 cas de suicides sont à dénombrer se qui représente une proportion importante (15%=

-des problèmes d'addiction ont été relevés pour près de la moitié des dossiers (18/44) »

• ***La problématique du logement***

En Corse, il devient impossible pour un petit salaire de trouver un logement en ville ou dans la proche périphérie. La précarité est chez nous relativisée par la solidarité intergénérationnelle qui, pourtant, tend à diminuer.

• ***Le droit au logement***

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de responsabilité pour l'ensemble de la Nation » Loi Besson 1991.

On sait que les prix de l'immobilier ont considérablement augmenté, ces dernières années.

Ces hausses sont dues à un double phénomène : d'une part l'augmentation de la demande consécutive à la baisse des taux d'intérêt et à l'allongement de la durée des prêts, d'autre part, la réduction de l'offre par la saturation des terrains dans et autour des villes. A quoi il faut ajouter une cause psychologique : chaque vendeur enchérit sur les prix qui semblent être pratiqués.

Or on constate que les prix des appartements situés dans les quartiers populaires d'Ajaccio et de Bastia subissent aussi une augmentation importante. Personne ne peut prétendre que c'est en conséquence d'une demande « allogène », laquelle s'oriente vers la rive sud du golfe d'Ajaccio, et non vers les Salines ou les Cannes.

Bien entendu, la location saisonnière, dans les villes touristiques, joue un certain rôle amplificateur mais dans une mesure qu'il est difficile d'évaluer et, encore

moins, de chiffrer parce que le phénomène est mal connu, puisque ce type de location se fait « au noir ».

Par ailleurs on ne peut pas ignorer les effets inflationnistes de la réduction de l'offre, consécutive au gel de certains sites, à la non constructibilité de certains terrains littoraux, à la difficulté de transformer des terres agricoles en terrains à bâtir à proximité des villes.

Si les règles touchant à la bande des cent mètres ne jouent qu'un rôle accessoire dans ces difficultés, puisque cette zone est constructible en continuité d'urbanisation, il n'en va pas de même de l'extension des dispositions de la loi littoral à tout le territoire d'une commune ayant une façade maritime, y compris à plusieurs dizaines de kilomètres des côtes.

Il y a nécessité à respecter la Loi Littorale et l'activité agricole, ce qui implique la définition d'une nouvelle politique d'urbanisation, pour une meilleure utilisation de l'espace foncier disponible, dans une plus grande appréhension de l'intérêt général.

Une augmentation du parc immobilier (il manque aujourd'hui, pour le seul secteur social, 2000 logements) accessible au plus grand nombre devrait jouer dans le sens d'une stabilisation des prix puisque les vendeurs privés pourraient par la concurrence, modérer leurs prétentions.

• *Le logement traverse une crise grave.*

Le logement est devenu une préoccupation centrale pour les Corses .A cela il y a plusieurs raisons :

-il manque aujourd'hui plus de 2000 logements économiquement accessibles. Le terme « économiquement accessible » recouvre à la fois les logements sociaux et les logements conventionnés privés ;

- l'augmentation du prix des logements, plus de 70 % en 7 ans et celle des salaires de seulement 24 % pour la même période ;

-l'absence d'anticipation des besoins par un travail commun entre démographes, sociologues et économistes ;

-la frilosité des responsables pour ce qui est qui le simple vocable « logement social ».

Aujourd'hui toute personne qui connaît un problème de logement s'expose à une situation d'exclusion dès lors qu'elle connaît déjà des problèmes d'emploi ou de ressources.

Le logement peut tantôt aggraver une situation de précarité, tantôt former le dernier rempart contre la précarité.

L'accès au logement est un besoin vital pour tout individu. Il protège des intempéries et apporte les équipements nécessaires à d'élémentaires conditions d'hygiène : eau courante, sanitaires, chauffage, ... A ce titre, le logement est reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 comme un droit.

L'ACCES AU LOGEMENT EST UN PILIER DU LIEN SOCIAL, il répond également à un besoin d'ancrage social.

En général, toute personne est susceptible de s'émanciper dans la société si elle dispose à la fois d'un emploi (ou de ressources) et d'un logement. Il procure une adresse matérialisant le sentiment d'appartenance à la cité. Le logement est également un lieu de vie sociale. Il permet de fonder une famille et de recevoir de nombreux visiteurs. Enfin, il participe à l'équilibre psychique de la personne car il est aussi un lieu d'intimité et de loisirs.

La relation logement / précarité est une relation complexe, aujourd'hui, beaucoup de dispositifs de solidarité s'enclenchent lorsque survient une difficulté avec un logement. Par exemple, le fonds de solidarité logement (FSL) permet à une personne très endettée d'honorer quand même son loyer et ses factures EDF. Des aides financières permettent à des ménages de condition modeste d'accéder au logement.

Toutefois, de nombreuses personnes affrontent encore des problèmes de logement :

- *soit lors de l'accès au logement,*
- *soit pendant son occupation,*
- *soit lorsqu'elles le perdent.*

Un problème de logement entretient une situation de précarité ; l'absence de logement est un acteur de précarité. Inversement, une situation de précarité financière, familiale ou psychosociale peut entraîner la perte du logement.

Cette relation inverse n'empêche pas la perte du logement de devenir un facteur aggravant de précarité.

Pour les jeunes qui quittent le domicile familial, de nombreuses solutions existent. Les foyers de jeunes travailleurs, les cités universitaires, le parc locatif bon marché leur permettent d'accéder rapidement à un logement.

Pour d'autres personnes, le fait de perdre un logement aggrave une situation de précarité.

Les expulsions n'ont pas disparu

Certes, le versement des aides directement au bailleur évite bien souvent l'expulsion ; les textes garantissent le maintien dans les lieux durant l'hiver. Toutefois, les expulsions n'ont pas totalement disparu. Même une courte période sans logement, consécutive à une expulsion, peut se révéler catastrophique.

Le démantèlement d'une structure familiale nécessite de trouver rapidement un nouveau logement.

Or, l'accès rapide n'est pas garanti. Il peut être contrarié soit par des problèmes de solvabilité, soit par la pénurie de logement.

Dans le premier cas, la personne peut bénéficier, après plusieurs mois d'instruction administrative, de l'allocation logement à caractère social (ALS) ou de

l'aide personnalisée au logement. (Le fait que l'APL soit bloquée depuis 2 ans de 1,8 % alors que pour la seule année 2004, les loyers ont augmenté de 4,8 %, relève de la provocation pour les locataires. De plus la décision de l'élargissement de 4 000 à 7 000 € mensuels des tranches de revenus donnant droit à un prêt à taux zéro ne répond vraiment pas aux attentes des salariés aux revenus les plus modestes).

Mais dans le second, le parc locatif social n'est pas toujours en mesure de répondre rapidement et durablement à la demande. Outre les délais de procédure, la politique hésitante du logement et la faible rotation, au sein du parc, ont généré une situation de pénurie.

Pour faire face, la personne exclue du logement doit se contenter d'alternatives : foyers, associations, logement d'urgence, accueil de nuit.

Ces solutions fragilisent la dignité de l'individu et son confort de vie : toute personne qui ne peut satisfaire pleinement ses besoins primaires ressent personnellement l'exclusion.

Lorsqu'il n'est pas adapté au besoin particulier d'une personne ou d'un groupe de personnes, le logement peut paradoxalement aggraver une situation de précarité.

La dynamique de ghetto entretient la marginalisation de tout un quartier vis-à-vis de la cité. Dans ces conditions, les jeunes sont les plus vulnérables aux facteurs prédisposant de précarité: frustrations, économie parallèle, problèmes scolaires, illettrisme, petite délinquance, démêlés avec la justice

Les saisonniers et le logement

Dans la problématique logement et précarité il y a un aspect qu'il ne faut pas oublier en Corse, il s'agit du logement des saisonniers (6 000 saisonniers en 2002). Le logement conditionne tous les aspects de la vie du saisonnier .A chaque saison, on observe les conditions indignes d'une partie des travailleurs saisonniers : coût exorbitant des loyers, entassements dans de très petits logements, insalubrité. Ces constats valent aussi bien pour les professions du tourisme que de l'agriculture, aussi bien pour la saison d'hiver dans les stations, qu'en bord de mer, l'été.

Il ne faut pas non plus oublier les personnes pudiquement classées « sans domicile fixe » qui sont de fait en marge de la société car elles n'accèdent pas au logement.

En 1999, en Corse, on compte 177 000 logements, dont 106 000 résidences principales. La proportion de résidences secondaires y est élevée (1/3 des logements). INSEE atlas social 2003

Les ménages locataires d'HLM sont moins fréquents dans l'île (10 % contre 16 % en métropole). L'offre en logements sociaux y est en effet plus réduite.

Le parc locatif social insulaire

Il se compose de 11 000 logements. Il est concentré sur une quarantaine de communes qui rassemblent 99 % des logements HLM. Ces communes regroupent aussi une grande partie de la population de l'île. Bastia et Ajaccio concentrent à elles deux 72 % de l'offre. Il y a peu de logements HLM individuels. A Bastia et à Ajaccio, les logements sont majoritairement situés dans des immeubles collectifs.

Pratiquement tous les logements du parc HLM corse sont conventionnés (99,6 %). Les taux de mobilité et de vacance dans le parc HLM sont inférieurs aux taux nationaux. Leur faiblesse exprime l'importance de la demande en logements sociaux et la rareté de l'offre locale.

En 2000, 28 400 ménages corses bénéficient d'une des trois aides au logement existantes, soit plus d'un ménage sur quatre. Dans la région, cette proportion de ménages aidés est plus importante qu'au niveau national. Les aides accordées concernent surtout les ménages locataires de leur logement.

Ces derniers représentent 85 % des allocataires en Corse, proportion plus forte qu'en métropole (78 %).

Les habitants des logements HLM sont nombreux à percevoir une aide, ils représentent une faible part de l'ensemble des allocataires vivant dans le secteur locatif public et privé. Cette part est de 26 % seulement, alors qu'elle atteint 40 % au niveau national. Cette différence s'explique par la plus faible densité des logements HLM en Corse.

Les familles à bas revenus représentent un quart des locataires du parc locatif, qu'il soit public ou privé. Contrairement à ce qui s'observe en France, le parc privé accueille en Corse plus de familles à bas revenus que le parc public. Parmi les allocataires d'aides au logement, une partie non négligeable perçoit des minima sociaux. Dans le parc locatif corse (public ou privé), 15% des locataires sont dans ce cas, dont la moitié concernés par le revenu minimum d'insertion.

On trouve parmi les allocataires bénéficiaires d'une aide au logement une majorité de ménages composés de personnes isolées ou encore de familles monoparentales. En Corse, plus d'un allocataire d'une aide au logement sur trois est âgé de plus de 50 ans.

Le tourisme

...ou comment un des vecteurs importants de l'Economie de la Corse peut-être générateur de précarité.

La réflexion est partie d'un constat : le tourisme est un des vecteurs importants de l'économie de la Corse. Economie saisonnière, il est à la fois créateur de richesses et de précarité. Les entreprises n'arrivent pas à garder leurs salariés toute l'année. Situation préjudiciable pour tout le monde. Pour les salariés, bien sûr, parce que facteur de précarité ; pour les entreprises également qui ne pouvant fidéliser leurs employés –garantir un travail à l'année – ne peuvent développer sur le long terme un esprit d'entreprise qui contribue à une bonne cohésion sociale.

Le débat a porté sur les problèmes que rencontrent les employés pratiquement tous saisonniers dans l'hôtellerie en général. Que deviennent toutes ces personnes en fin de saison ? Si un certain nombre d'hôtels restent ouverts, ils ferment en grande majorité en fin de saison. Et n'oublions pas tous ceux qui sont engagés dans tous les restaurants, campings et autres.

Durant leurs mois d'activité, certains vivent dans de véritables taudis : des images révoltantes ont été présentées. Il faut distinguer sur ce point, les employés locaux qui, eux, regagnent un domicile décent au sein de leur famille et ceux qui viennent d'ailleurs. Embauche et logement corrects doivent aller de paire.

Embaucher de jeunes insulaires

Une première solution plaide donc en faveur de l'embauche de jeunes insulaires moins touchés par le problème du logement. Pour l'heure, beaucoup rechignent souvent à exercer ces métiers. Il convient donc de les rendre plus attractifs : par le salaire bien sûr, mais aussi par des contrats de longue durée (CDI). C'est là qu'intervient la formation.

Pour l'heure on peut dire que :

Saisonnalité = précarité

Il y a des crédits pour la construction de logements de personnel, notamment les arrivants pour la saison : en 2008, un seul et unique projet a été élaboré !

Notons d'abord que le prix du foncier bloque l'implantation des jeunes. La liaison mer- montagne est totalement à imaginer et doit être bénéfique pour l'ensemble de la profession ainsi que les personnels. De nombreuses pistes doivent être exploitées. Des expériences intéressantes ont abouti dans plusieurs régions du bassin méditerranéen, notamment en montagne. Pourquoi ne pas encourager des responsables à aller voir ce qui s'y fait ?

Etude sérieuse à faire sur le thermalisme (exemple sarde sur la thalassothérapie).

Le développement du tourisme ne se fera pas sans des transports adaptés à cette économie. Il ne se fera sans de meilleurs transports, en fréquence (pour l'aérien) et à moindre coût (low cost). La CTC doit ouvrir d'autres lignes sur différentes destinations (Barcelone notamment, mais pas seulement).

Il faut réétudier le coût des transports qui sont fixés par la CTC. Repenser les horaires de la CCM afin de favoriser un tourisme de fin de semaine.

La Cherté de la vie en CORSE :carburants, produits de consommation

Le coût de la vie en Corse est plus élevé que sur le continent, notamment pour l'alimentation et le carburant. Situation paradoxale puisque dans le même temps, la Corse est une des régions les plus pauvres de France.

Il semblait donc pertinent de s'interroger sur les raisons d'un niveau de prix en net décalage avec le pouvoir d'achat des ménages : est-ce un facteur propre à l'économie insulaire ou bien est-ce le résultat d'un dysfonctionnement du marché local ?

Les tables rondes et autres enquêtes font apparaître que l'abondance de stations services, serait la cause du surcoût du carburant, tandis que « le coût des transports » serait responsable de la cherté des produits alimentaires !

Voilà une réponse qui ne manquera pas de satisfaire les nombreux « précaires » ayant quitté les villes – faute de logements aux loyers abordables voire de logement tout court – pour des villages périphériques, et qui se trouvent de nouveau en difficulté à cause du prix du carburant, pour rejoindre leur lieu de travail en voiture, en l'absence de transports publics !

Néanmoins, ils ne manqueront pas de s'interroger sur l'important écart de prix – jusqu'à 7 centimes par litre – entre les stations d'une même enseigne sur le trajet Ajaccio – Bastia, tandis qu'ils attendront avec confiance, une solution à leur problème de cherté des produits alimentaires due au transport, sinon, à quoi cela servirait-il que la Collectivité Territoriale de Corse soit la seule Région à détenir la maîtrise de ses transports.

Les services sociaux

Une mission trop souvent impossible ... !

Comment gérer des nouvelles formes de précarité dans des cadres d'interprétation et de prise en charge trop rigides, cloisonnés, trop peu réactifs ?

Les départements sont acteurs du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées et ont signé la Charte départementale de prévention des expulsions locatives, les accords collectifs. Il faut préciser que depuis la Loi d'août 2005, le fonds solidarité pour le logement est placé sous la seule responsabilité des Conseils généraux.

Populations spécifiques :

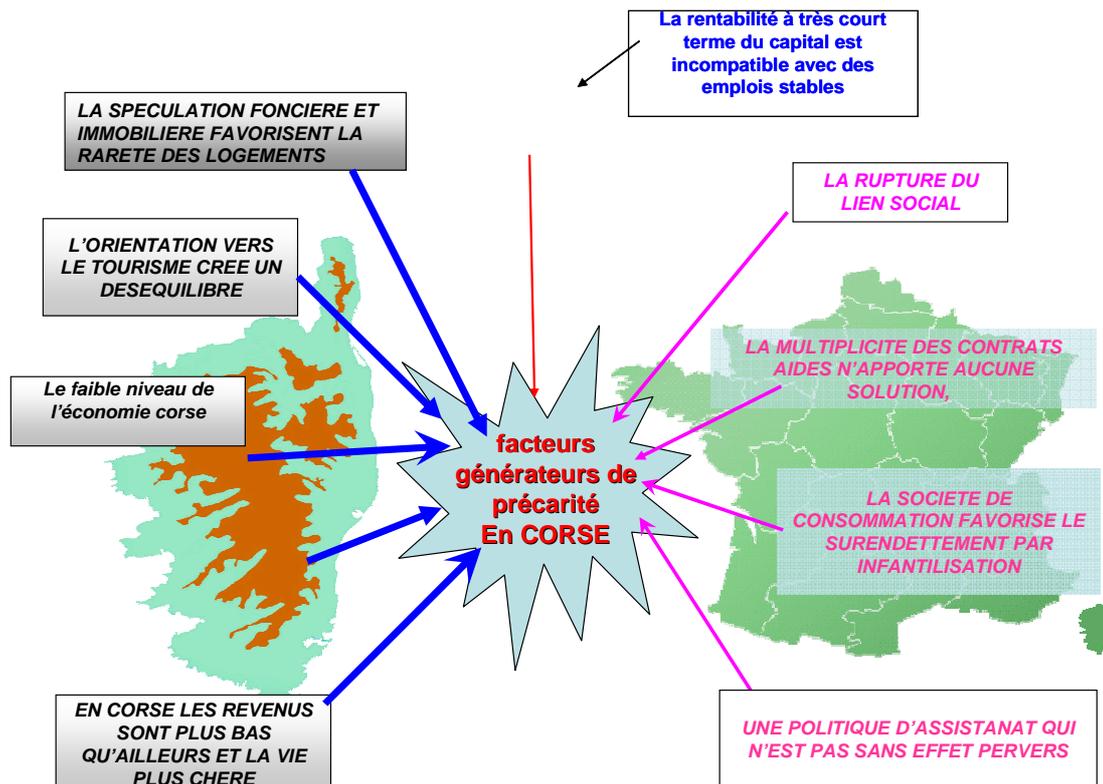
- Personnes bénéficiaires de minima sociaux (ne pouvant se reloger dans le privé) ;
- Les classes moyennes ;
- Personnes âgées ;
- Jeunes (en rupture familiale et/ou avec un projet d'insertion) ;
- Handicapés ;
- Familles nombreuses ;
- Personnes ou familles en très grandes difficultés de logement (expulsées, hébergées, habitat insalubre) ;
- Familles en surendettement.

Face à l'augmentation du nombre de personnes ou ménages en situation de précarité, à la flambée des loyers peu compatible avec les revenus habituellement constatés et à l'insuffisance de logements sociaux, il apparaît, malgré le maillage complet du territoire par les travailleurs sociaux, (interventions auprès des agences immobilières, des huissiers, de la préfecture, des Offices publics) et l'intervention des différents dispositifs d'aides financières, difficile d'apporter des solutions satisfaisantes et pérennes pour éviter en bout de course l'exclusion sociale (plus de 300 familles aidées pour le maintien dans le logement)

Il faut cependant constater que, malgré les efforts déployés, la recherche des solutions ne peut relever exclusivement d'un traitement par les travailleurs sociaux mais concerne et remet en cause l'organisation économique et sociale dans son ensemble

4/ LES MECANISMES GENERATEURS DE PRECARITE

BEUCOUP DE QUESTIONS ... UN CONSTAT SANS CONCESSIONS !



Un constat en 10 points sur les mécanismes générateurs de précarité en Corse.

1. LA RENTABILITE A TRES COURT TERME DU CAPITAL EST INCOMPATIBLE AVEC DES EMPLOIS STABLES

2. LA SOCIETE DE CONSOMMATION FAVORISE LE SURENDETTEMENT PAR INFANTILISATION

La promotion de l'individualisme joue contre toute forme de solidarité (jeux TV, salaire au mérite) La Télévision génère la précarité par effet de mode Le changement de notre mode de vie n'a-t-il pas engendré la précarité par augmentation des besoins ? L'effet mode est dangereux (effet de marque)

3. EN CORSE LES REVENUS SONT PLUS BAS QU'AILLEURS ET LA VIE PLUS CHERE

En Corse, le décalage entre la cherté de la vie et les salaires est encore plus important Les prix sont trop élevés, notamment pour les produits alimentaires : +10 à 20%

Certains niveaux de salaires, de plus en plus nombreux, pérennisent la précarité ; alors que des salaires exorbitants fragilisent la confiance dans notre système économique et politique.

Ces salaires exorbitants que génère notre société sont indécents.
La sécurité de l'emploi ne met pas à l'abri de la précarité Certains salaires ne permettent pas de faire face à des accidents aigus.
Plus de 30% des salaires TPE PMI sont sans Complémentaire Santé !

4. LA MULTIPLICITE DES CONTRATS AIDES N'APPORTE AUCUNE SOLUTION, CAR C'EST UNE AIDE AUX BAS SALAIRES, ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI N'ONT JAMAIS ETE EVALUEES (82 MILLIONS D'EUROS D'EXONERATION DE CHARGES EN CORSE)

Certaines aides à la création d'emplois génèrent la précarité (on n'aide que les bas salaires). En Espagne les entreprises qui créent de véritables CDI bénéficient d'un allègement des charges sociales Un CNE permet un licenciement à tout moment : La Corse est la 1^{ère} Région en matière de CNE Il y a 37 contrats différents + le CDI : 2598 contrats aidés en Corse ! Il existe des aides régionales à la création de CDI Les différentes aides à l'emploi n'ont pas été évaluées Il y a trop de contrats précaires en Corse (3^o région de France -source INSEE) Il faut aider ceux qui créent de vrais emplois pérennes.

5. NOTRE HISTOIRE DES DEUX DERNIERS SIECLES ET NOTRE TRADITION ONT FIGE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET A BLOQUE L'EMERGENCE DU DIALOGUE SOCIAL

L'histoire locale des relations sociales (paternalisme, clan) n'a pas été remplacée par une culture de dialogue social moderne. Le clan influence la précarité. Le clan aliène en donnant un emploi. Le manque de « culture d'entreprise » est un facteur de précarité (le corse entreprend plus facilement à l'extérieur que chez lui)

6. LE FAIBLE NIVEAU DE L'ECONOMIE CORSE GENERE LA PRECARITE

La perte importante d'exploitations agricoles génère la précarité dans le rural. Des territoires de la région sont plus précaires que d'autres

7. L'ORIENTATION VERS LE TOURISME CREE UN DESEQUILIBRE AU DETRIMENT : DE LA CORSE TOUTE ENTIERE, DES TERRITOIRES, DU RURA, DE LA QUALITE DES EMPLOIS

Le tourisme, à travers la saisonnalité, est facteur de précarité

8. LA SPECULATION FONCIERE ET IMMOBILIERE FAVORISENT LA RARETE DES LOGEMENTS ET, À TERME, LES INSULAIRES SERONT DEPOSEDES DE LEUR TERRE

Les logements sociaux sont rares et onéreux

9. LES SOLIDARITES FAMILIALES ET TRADITIONNELLES ONT DISPARU

La solidarité familiale disparaît A-t-on encore un voisin ? L'anonymat rend la vie chère encore plus insupportable (disparition des échanges traditionnels)

10/ UNE POLITIQUE D'ASSISTANAT QUI N'EST PAS SANS EFFET PERVERS

Au niveau des salariés, certains ne recherchent pas un emploi stable a un certain moment de leur vie.

Conclusion

POUR SERVIR L'INTERET GENERAL ET SORTIR D'UNE SPIRALE QUE NOUS NOUS SOMMES LAISSE IMPOSER EN PARTIE, IL NOUS FAUT MAITRISER NOTRE ECONOMIE :

UNE ILE A UNE HEURE DES CAPITALES EUROPEENNES INTERESSE LE MONDE !

LA SPIRALE ACTUELLE NOUS ENTRAINE VERS LA PERTE DE NOTRE IDENTITE ET DE NOTRE TERRE ET ACCENTUE LE PRECARITE :

POUR REDONNER ESPOIR A NOTRE SOCIETE, IL NOUS FAUT MAITRISER NOTRE DESTIN EN DEGAGEANT DES PERSPECTIVES CLAIRES D'UN VERITABLE DEVELOPPEMENT IDENTITAIRE ET SOLIDAIRE

QUELLE ECONOMIE VOULONS-NOUS?

Parce que notre économie est devenue pauvre en richesses mais riche en pauvres,

Parce que La Précarité est devenue un enjeu politique majeur en constatant l'importance et l'accroissement du phénomène,

Parce que la précarité est devenue un facteur de Violences ou de Paix Sociale, et qu'elle conditionne l'avenir de la Jeunesse et de la Corse.

IL Y A URGENCE A FAIRE UN CHOIX DE SOCIETE

5/ UNE EVOLUTION HISTORIQUE A CONTRE SENS...

Comment en est-on arrivé là ? En un demi- siècle la société corse a subi un véritable bouleversement dans ses structures les plus profondes. Dans sa manière de vivre, d'être : sous l'effet de la modernité – sous l'effet de l'apport important de populations allogènes.

Le dépeuplement des villages a créé un nouvel homme corse : manière de vivre, de penser... Jusqu'à il y a une cinquantaine d'années une grande partie de la population vivait à un double rythme, un double souffle : la ville/le village. Pour la première fois dans l'histoire de la Corse la majorité de la population est passée du village à la ville. Nous sommes la première génération citadine. Coupée de plus en plus des racines ancestrales. Dans les villages dépeuplés y montent encore –quelques jours l'été, quelques week-end, ceux qui peuvent toujours posséder deux maisons : la citadine (souvent en location) et la villageoise. Dans ce cas on a encore les moyens d'entretenir deux maisons et on a vaincu le parcours du combat de l'indivis.

Aujourd'hui la Corse est – génie ou prémonition des bijoutiers – ce pendentif en or porté au bout d'une chaîne. Elle est « pointue », en or pour le tracé des côtes et vide à l'intérieur.

Nous recherchons cet or le long des côtes, où sont les ports dont certains sont devenus des villes. Le résultat ce sont près de 50 000 personnes en état de précarité-pauvreté. L'une entraînant souvent l'autre.

La double appartenance ville/village avait pour avantage, et ce depuis toujours, une forme d'économie pluriactive : le jardin, la châtaigneraie, l'olivieraie, le porc, quelques volailles...étaient le complément familial nécessaire. Le citadin même avait très souvent son petit lopin de jardin dans les « *cunfini* ». Le Corse était pauvre mais il ne le savait pas. Et déjà en état de précarité pour peu que ces revenus disparaissent.

Quand il allait à la ville c'était le plus souvent pour être fonctionnaire ou salarié. Il en fut ainsi au sortir de la première guerre mondiale et notamment dans le « bel empire colonial » que la France s'était taillé. A tel point que l'on naît encore aujourd'hui pour être fonctionnaire. Souvent la famille va s'aliéner électoralement pour que le fils obtienne une « *piazzarella* », la plus belle assurance pour la vie « *ch'ellu piovi o ch'ellu venti* », qu'il pleuve ou qu'il vente le salaire tombera chaque mois.

Pourtant, contrairement à un discours établi, la Corse n'est pas pauvre. Mais l'indifférence des gouvernements qui se sont succédés depuis deux siècles en a fait un pays pauvre. Aucune politique économique n'a jamais été réfléchie, mise en œuvre. Par contre on a su comment appauvrir ce pays, lui barrer l'accès au continent français, italien ou autre, lui fermant le marché de l'exportation avec entre autres toute la production agro – pastorale abondante alors, notamment avec l'inique loi douanière qui perdura jusqu'en 1912. C'est, avant l'hécatombe de 1914, une jeunesse forte, dynamique, entrepreneurse qui ambitionnait de conquérir au moins le marché français puisque l'italien et les autres lui étaient interdits, alors qu'ils avaient été durant des siècles son espace économique.

La saignée de 1914 fera le reste : toute l'ambition économique, la force de ce peuple se sont achevées au Chemin des Dames.

L'effondrement de l'industrie en France continentale n'ayant pas touché l'île – et pour cause – on aurait pu rêver à un éveil économique dans d'autres domaines.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^{ème}, il semble que l'assistanat à tous les niveaux soit devenu la « nouvelle économie » de l'île. Nous voyons se multiplier les structures caritatives. Une personne sur cinq est dépendante de ces œuvres.

La famille, qui était hier encore le noyau dur dans la structuration de cette société a totalement explosé. Les difficultés économiques, l'éloignement, les changements de mentalité où l'égoïsme envahit chacun de nous et nous dicte notre conduite, cachent la véritable cause : la perte des valeurs qui faisait la force de ce peuple face à toutes les adversités.

La forme la plus solidaire, « l'AIUTU » n'est plus, mais nous battons les records de dons pour les grandes messes caritatives lancées depuis la capitale. Nous avons nos mouvoirs comme ailleurs. Mouvoirs pour ces personnes âgées qui pendant quelques dizaines d'années ont été très souvent le banquier de la famille. C'était l'époque des trente glorieuses. La génération d'aujourd'hui n'arrive souvent pas à joindre les deux bouts. N'ayant rien vu venir, rien entrepris, le pouvoir cherche des boucs émissaires.

Le fonctionariat lui-même ne semble plus être la panacée, la solution. Mais il assure les fins de mois. Dans cette détresse ce ne sont pas eux qui posent le véritable problème de la précarité. L'Etat ne recrute plus, bien au contraire. Une grande bouffée d'oxygène est venue des collectivités et notamment de la CTC. Sans doute au détriment d'une véritable politique économique. L'agriculture, sortie de ses traditions, voulant imiter l'agriculture des pays européens accumule les dettes et les moratoires. Sans politique agricole réfléchie au niveau de la région elle ne pouvait faire autrement. L'artisanat, source de revenus, d'emplois nombreux, de continuation des savoir-faire n'a guère progressé en Corse. Le petit commerce disparaît dans l'indifférence générale. Les super marchés, temples de la consommation, attisent les faux besoins.

Cela va très mal pour cette île, pour ce peuple. Qui continue à se tourner vers la mère nourricière, attendant tout, ignorant que les grands Etats eux-mêmes flirtent avec la précarité.

Hélas on ne vit plus de son travail. Un salaire ne suffit plus afin de régler son loyer et l'ensemble des charges s'y affèrent. Aux environs de la ville on loue, à l'année, les bungalows de l'été, les « favelas » modernes. Un restant de dignité de ce peuple le pousse à cacher sa véritable détresse. Les familles explosent et c'est pratiquement toujours la femme qui en est la victime : l'homme parti il lui reste les enfants à charge. Alors nous avons les familles recomposées, bel euphémisme où devrait être rayé le mot de famille.

Mais si un peuple est vivant, s'il n'est pas définitivement assisté, il doit-il se doit-d'avoir une part de responsabilités : les violences qui perdurent bien sûr, mais parfois aussi des grèves longues, notamment dans les transports mettant à mal une économie tellement fragile. Protéger ceux qui voient leur revenu diminuer est le rôle de la grève mais en ces temps de marasme, peut-être ne sont-ils pas toujours conscients d'avoir encore l'heur de parler de revenu.

Doit-on justifier parfois les corporatismes qui se cachent derrière l'intérêt général, les intérêts du peuple ?

Des solutions existent. Nous devons y croire. Y croire pour nous, pour notre jeunesse qui n'ose plus rêver d'avenir, pour notre qui se coupe de ses vieux, de ses valeurs ancestrales de fraternité. Non pas, hélas, en suivant la pente d'un libéralisme acharné qui balaie tout sur son passage mais en cherchant en soi même, individuellement et en tant que peuple des solidarités, non plus de l'assistanat mais un sursaut de dignité. Une politique qui produirait de la richesse, qui produirait du sens, un partage équitable, ne laissant personne sur le bord du chemin.

6/ LE REVENU DE SOLIDARITE

ACTIVE

Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A)

La généralisation récente du RSA (octobre 2009) après une mise en place en 2008 en Haute-Corse (ce département ayant été volontaire pour son expérimentation) ne permet pas, par manque de recul, une véritable estimation de cette mesure, tant au niveau des retombées que de son application.

Le revenu de solidarité active (RSA) est l'un des dispositifs importants pour combattre la pauvreté et donner accès à l'emploi aux personnes à faibles revenus. On parle de pauvreté quand les revenus du travail et du foyer familial sont faibles. Les jeunes, les personnes en emploi précaire ou en situation monoparentale, mais aussi les familles nombreuses sont les plus durement touchés. Le "reste à vivre" de nombreux ménages se réduit d'autant plus fortement avec la crise.

Le RSA vise trois objectifs :

- **la lutte contre la pauvreté et l'exclusion,**
- **l'incitation au retour à l'emploi,**
- **la simplification du nombre d'allocations accordées à une même personne.**

Plus de 2 millions de travailleurs pauvres sont concernés par le RSA, 90% sont des salariés et 10% des travailleurs indépendants. 1,5 million de personnes sans emploi, en tant qu'allocataires du revenu minimum, sont également concernées.

Si la personne a un emploi, il s'agit d'un complément de revenu social pérenne, mais ce n'est ni un salaire, ni un contrat de travail. Le RSA est versé tous les mois, tant que les revenus du foyer sont en dessous du seuil déterminé par la Caf (Caisse d'allocations familiales), proche du seuil de pauvreté (en 2009, le seuil de pauvreté est de 880 euros par mois pour une personne seule).

Le RSA ne supprime pas la Prime pour l'emploi (PPE), ni les allocations familiales, l'allocation logement ni les autres formes d'aides sociales.

Le RSA s'applique à tous les contrats de travail (CDI, CDD, temps partiel, intérim, saisonnier, intermittent, contrat aidé d'insertion, contrat de professionnalisation,...).

Et il est confidentiel, il ne figure pas sur votre fiche de paie.

Si la personne est sans emploi, il s'agit d'un revenu minimum garanti, avec des droits et des devoirs, dont un accompagnement pour accéder à un emploi.

Le RSA remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API).

Le RSA intégral et le salaire sont maintenus durant les trois premiers mois de reprise d'une activité,

Pour les personnes sans emploi, le RSA est une allocation complémentaire d'un montant maximum de :

- **454€** pour une personne seule,
- **681,95€** pour deux personnes,
- majorée selon le nombre d'enfants à charge.

Pour une personne en emploi, le montant du RSA dépend du niveau de salaire, des revenus du ménage et de la composition familiale. Il varie d'une dizaine à plusieurs centaines d'euros par mois. Ce complément de revenu social disparaît lorsque l'ensemble des revenus a dépassé un niveau proche du seuil de pauvreté.

Le RSA est ouvert sous conditions très restrictives, aux moins de 25 ans, mais si cette ouverture partielle du RSA aux jeunes salariés met un terme à la discrimination injuste subie par les jeunes de moins de 25 ans dans l'accès aux prestations sociales, la restriction apportée (avoir travaillé deux ans dans les trois dernières années) risque de limiter très fortement la portée de cette mesure.

En effet une bonne partie des jeunes aux parcours chaotiques qui enchaînent CDD, contrats précaires et périodes de chômage, est encore exclue.

7/ PROPOSITIONS DU CESC

Des solutions existent.

Nous devons y croire. Y croire pour nous, pour notre jeunesse qui n'ose plus rêver d'avenir, pour notre peuple qui se coupe de ses vieux, de ses valeurs ancestrales de fraternité. Non pas, hélas, en suivant la pente d'un libéralisme acharné qui balaie tout sur son passage mais en cherchant en soi-même, individuellement, en tant que peuple des solidarités, non plus de l'assistanat mais un sursaut de dignité.

Une politique qui produirait de la richesse, qui produirait du sens, un partage équitable, ne laissant personne sur le bord du chemin.

Il faudrait, face à ces drames humains engendrés par les grandes mutations sociales, économiques et culturelles, avoir les moyens d'innover.

Il est connu que ça n'est pas en améliorant sans cesse la bougie que l'homme a inventé l'électricité...

Si l'adaptation de la prise en charge sociale de ces nouvelles formes de précarité est nécessaire, elle ne fait qu'en adoucir les conséquences: limiter notre réflexion à cet aspect du problème serait incomplet.

Ce sont aussi les mécanismes qui produisent cette précarité qu'il faut comprendre pour pouvoir les corriger, ce que nous nous serons efforcés de faire, tout au long de cette étude, en opposant parfois, souvent et sans doute trop, le possible au souhaitable, observations affectives et brutalité des statistiques, solutions utopistes et réalités contraignantes, préconisations généreuses et fatalité sociétale...

Les propositions évoquées pourront (et le sont sans doute) paraître dérisoires face à la gravité de cette situation de précarité.

Que l'on veuille bien pardonner ici, la Foi et l'Enthousiasme !

Des mesures d'urgence

Cependant, des mesures d'urgence s'imposent.

Si ces axes de travail visent à apporter des solutions à moyen ou long terme, laisser se développer la précarité rendrait toutes ces éventuelles actions insuffisantes sans un traitement d'urgence dans certains domaines :

Les PRIX :

- blocage des prix de première nécessité (ordonnance)
- action sur le carburant.

Le LOGEMENT :

Action :

- sur les loyers sociaux et les zones en tension (centre ville) ;
- sur la construction (mesures de régulation du foncier) ;
- sur la spéculation (réquisition des logements vides, une loi datant de 1945, ouvrant aux pouvoirs publics la possibilité de réquisitionner les logements vacants) ;
- sur le parc locatif privé avec des conventions de location pour les familles les plus défavorisées ;
- pour l'utilisation totale des crédits d'Etat pour le logement ;
- visant à proposer l'élaboration d'un texte de loi pour inciter toutes les communes à construire des logements sociaux.

La mise en place d'un moratoire sur les loyers s'impose.

LA PREVENTION :

Formation des travailleurs sociaux (écoute, dialogue).

LES PERSONNES AGEES :

Le désir exprimé par l'ensemble des personnes âgées est de rester à leur domicile. Pour cela il s'agit de développer et -très important- de former le corps des aides à domicile.

Peut-être qu'une coordination des différentes structures en charge de cette aide devrait être envisagée.

Comment envisager le moment où la garde à domicile n'est plus possible ?

Maisons de retraite dans les villages.

Pourquoi des personnes âgées de la ville ne pourraient-elles pas être dirigées vers ces maisons de village ?

Une participation – quand cela est possible – d'une ou plusieurs personnes de la famille pour des travaux ne demandant aucune spécialisation (aider au déjeuner, promenades ou simplement tenir compagnie) permettrait de réduire le coût de l'accueil de la personne et protégerait ainsi l'héritage (il faudra bien ponctionner l'héritage pour assurer une fin décente à la personne)

Pourquoi chaque personne disponible ne pourrait-elle consacrer une ou deux heures par semaine à prendre en charge (voir ci-dessus) une personne âgée ?

LES TRANSPORTS :

Gratuité pour certaines familles, ou personnes en grande difficulté.

LA SANTE :

- Décentralisation des dispositifs de soins au profit des quartiers ou zone en difficultés ;
- Des relais santé : psychologues, généralistes, pour permettre le dépistage ;
- Couverture complémentaire de santé dans les TPE/PME (négociation).

LA SCOLARITE :

- Aides financières aux cantines scolaires et aux familles dont les enfants ne mangent pas à la cantine pour raisons financières ;
- Equipements sportifs dans les quartiers ou zone en difficultés, ainsi qu'un accès hors période scolaire ;
- Lutte contre l'illettrisme.

LES AIDES A L'EMPLOI :

- Transparence des aides à l'emploi, une véritable contre partie sur l'emploi. Les aides ne doivent pas générer des emplois précaires ;
- Réforme des exonérations des cotisations sociales. Il faut stabiliser le dispositif et conditionner les aides à « des engagements précis en matière d'emploi, de soutien à la recherche, d'innovation ou d'évolution des qualifications ;
- Prévenir le surendettement : liens entre les services sociaux, associations et la Banque de France ;
- Mise en place de la pluriactivité.

AIUTU : « *un frulu di farfalla nant' à u Monte Cintu pò mova una burrasca in lu Marritarraniu* »

« *Le battement d'ailes d'un papillon sur le Monte Cintu peut déclencher une bourrasque en Méditerranée* »

S'il fut durant des siècles une nécessité d'entraide, plus que jamais il redevient d'actualité.

L'individualisme lui-même, le repli sur soi porte une précarité morale profondément pernicieuse ; en tout cas cause de mal être « *l'homme n'a pas besoin que de pain* ».

Cet *aiutu* peut s'imaginer sous des approches allant de simples gestes d'amitié jusqu'à une entre- aide forte et porteuse de liens sociaux très forts (rencontres d'immeubles, de quartier – Relance des jardins populaires, source d'échanges multiples, S.E.L....).

-Les supermarchés de l'île doivent proposer une quarantaine de produits de base notés « solidarité » à des prix permettant à toutes les familles d'y avoir accès. Prix bloqués sur des produits de marque bien sûr.

PREVENTION ET SOLIDARITE INNOVANTES :

Un des respects fondamentaux de l'individu est la dignité (tout ce qui touche à la dignité a un sens): la gratuité pourrait engendrer une culture de la précarité, ce qui va à l'encontre de l'essence même de cette aide provisoire :

« Si tu donnes un poisson à un homme il se nourrira pendant un jour, si tu lui apprends à pêcher il se nourrira toute la vie ».

Les pernicieuses « trente glorieuses », le consumérisme agressif à travers les médias, dans la rue, dans les magasins est certainement une des causes d'une tendance à pousser les plus fragiles à aller du nécessaire au superflu.

Bien sûr, l'objectif le plus courant est, pour tous et pour chacun, le plein emploi. Mais, principalement le coût du carburant, va peser de plus en plus sur la cherté de la vie. Face à une société de consommation qui crée toujours plus de besoins, le compte n'y sera jamais.

Le consumérisme est l'un des moteurs de la précarité.

C'est pourquoi, la lutte contre le consumérisme, doit passer par une « désintoxication » du toujours plus, éduquer chacun de nous à une manière de vivre, de consommer beaucoup plus saine pour nos enfants, plus réaliste pour nous tous.

Plus la véritable précarité conduisant souvent à la misère grandit, plus apparaissent les faux précaires. D'aucuns (structures économiques, individus) savent profiter du caritatif, en font leur manière d'en vivre, sinon d'en vivre bien, du moins pas si mal. Toute générosité porte en elle le fruit de la perversion.

La lutte contre la précarité ne passe-t-elle pas d'abord par une nouvelle éducation à la vie, une éducation au mieux-vivre, appréciant l'utile et le nécessaire et rejetant cette course au toujours plus qui ne fait qu'augmenter les appétits et la non satisfaction ?

—

S.E.L. (système d'échanges locaux) :

« LETS » (local exchange trading system) au Canada, "TMP" (trueque multireci proco) en Argentine. Que nous pourrions appeler "AIUTU" tout simplement en Corse. Dans différentes parties du monde ce sont des milliers de personnes qui pratiquent ce mode de fonctionnement. Système de fonctionnement qui était, jusqu'à ces derniers temps, interdit en France.

De quoi s'agit-il exactement ?

C'est un fonctionnement d'entraide. Cela était bien connu en Corse. L'un aidait l'autre dans les différents travaux, notamment agricoles. Tout au long de l'année ce fonctionnement aidait et rassurait le paysan en difficulté. Où la solidarité était une manière de vivre, une culture. Cette solidarité n'était certainement pas spécifique à la Corse. Aujourd'hui égoïsme et individualisme régissent les relations sociales.

Il existe, à ce jour, en France plus de 400 structures qui pratiquent cette forme d'entraide. C'est une chaîne sans fin de besoins variés qui se présentent chaque jour à chacun d'entre nous. Cela va de l'accompagnement de l'enfant à l'école, au plombier qui vient réparer un lavabo, au retraité qui offre des légumes de son jardin, etc.

Ce sont des services à charge de retour. On va jusqu'à des bons valant un certain nombre de points.

Pourquoi cette interdiction de l'Etat ? La crainte d'une véritable organisation de travail « au noir ». Les syndicats eux-mêmes ne pourraient que s'y opposer.

Un croque en jambe à la consommation « à tout craint ». Libérer les gens de ce poids d'une organisation de la société où tout se paie, chaque acte de la vie courante étant soumis aux règles de la sacro sainte consommation régentée par les lois du marché. Ici dans la pratique des S.E.L. on ne peut recevoir sans donner. Ni agios, ni intérêt.

C'est un enrichissement de la vie. On apprend, on réapprend à avoir besoin l'un de l'autre. Ce n'est plus la loi du tout euro.

Pourquoi pas en Corse ? : Dans le village, dans le quartier de la ville. Etablir une règle de fonctionnement, avec ses spécificités selon le lieu, la population. Sans besoin de caporaux, de chefs de clan, d'ambitions personnelles.

Une manière d'être qui fut et qui pourrait reprendre. Où l'économie est au service d'une société d'entraide, de fraternité. Où personne ne devrait jamais plus être seul. Pas du caritatif à l'usage de nombre de structures mais vie en commun où chacun a besoin de tous.

Des solutions politiques

Des pistes dont pourrait s'emparer le politique

Innover dans le domaine de la création d'emplois par :

- Des **emplois utiles** : Identifier les emplois utiles, favoriser leurs formations.
- **Les aides** : redéfinir les aides aux entreprises qui créent de véritables emplois.

- Le **Dialogue social** : réorganiser le dialogue social.

- La **Société civile** : il est indispensable d'intégrer les réalisations de la société civile en Corse.

- Une autre approche des Handicaps** : les handicaps rencontrés doivent être transformés en atouts.

- Des Actions** : sortir du périmètre insulaire, aller voir, reprendre les actions efficaces qui y sont réalisées, les adapter chaque fois que cela est possible.

- Les Parcours professionnels** : ces parcours doivent être sécurisés.

Rendre plus efficaces les systèmes existants :

- **Coordonner** : les services de l'Etat et des diverses collectivités.
- **Simplifier** : les politiques nationales et régionales de l'emploi.
- **Optimiser** le rôle des Agences et Offices.
- **Exiger** l'implication plus efficace du système bancaire.
- **Adapter** les systèmes d'éducation et de formation.
- **Evaluer** rigoureusement l'action des diverses associations oeuvrant dans le domaine du caritatif.
Une multitude à faire fusionner ou tout au moins à inciter à se fédérer.

Des solutions économiques

TOURISME :

Une première solution plaide donc en faveur de l'embauche de jeunes insulaires moins touchés par le problème du logement. Pour l'heure, beaucoup rechignent souvent à exercer ces métiers. Il convient donc de les rendre plus attractifs : par le salaire bien sûr, mais aussi par des contrats de longue durée (CDI). C'est là qu'intervient la formation.

Pour l'heure on peut dire que :

Saisonnalité = précarité

Il y a des crédits pour la construction de logements de personnel, notamment les arrivants pour la saison : en 2008, un seul et unique projet a été élaboré !

Notons d'abord que le prix du foncier bloque l'implantation des jeunes. La liaison mer- montagne est totalement à imaginer et doit être bénéfique pour l'ensemble de la profession ainsi que les personnels. De nombreuses pistes doivent être exploitées. Des expériences intéressantes ont abouti dans plusieurs régions du bassin méditerranéen, notamment en montagne. Pourquoi ne pas encourager des responsables à aller voir ce qui s'y fait ?

Etude sérieuse à faire sur le thermalisme (exemple sarde sur la thalassothérapie).

Le développement du tourisme ne se fera pas sans des transports adaptés à cette économie. Il ne se fera sans de meilleurs transports, en fréquence (pour l'aérien) et à moindre coût. La CTC doit ouvrir d'autres lignes sur différentes destinations (Barcelone notamment, mais pas seulement). Il faut réétudier le coût des transports qui sont fixés par la CTC. Repenser les horaires de la CCM afin de favoriser un tourisme de fin de semaine.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POINTUE :

Notons d'abord que beaucoup de jeunes sur place devraient bénéficier d'une formation pointue car le tourisme est appelé à se professionnaliser de plus en plus, si l'on veut espérer continuer à développer cette économie.

Formation professionnelle dans les domaines les plus lucratifs et langues étrangères impérativement. On pense notamment à l'anglais qui devient « *a lingua franca* » mais également l'italien car nombre de jeunes insulaires eux-mêmes ne maîtrisent plus leur langue maternelle : le corse. En Espagne les entreprises qui créent de véritables CDI bénéficient d'un allègement des charges sociales.

Un budget devrait être dégagé pour les interventions d'une journée dans les domaines de la formation afin de défrayer le responsable qui se déplace (autre que fonctionnaire). L'UMIH a signé une convention cadre avec la SAFI (organisme type AGEFOS) pour la formation professionnelle.

Le personnel peut, à l'issue de la saison aller en formation à l'AFPA et reprendre ensuite son travail en avril. Mais cela n'est possible qu'une seule fois. Pour l'heure on a pu constater une désaffection importante des stagiaires. Sans doute une formation à revoir car elle peut assurer des situations stables et bien rémunérées.

Nous assistons pour l'heure à trop de formations éclatées.

LA PLURIACTIVITE...

Une solution à la Précarité sous certaines conditions...

La pluriactivité : c'est une « vieille idée, une réalité locale, et une innovation »

Cette affirmation, en apparence contradictoire, montre que la pluriactivité se pratique depuis longtemps, dans les zones de montagne et dans les secteurs économiques saisonniers –tourisme, agriculture, bâtiment, etc.- et qu'elle est une chance pour l'avenir de ces zones ou secteurs. Ceci reste valable, à condition d'être mieux organisée voire tout simplement organisée, car elle génère des contraintes pour les personnes tout en offrant des avantages pour l'activité économique.

Les pluriactifs installés, sont le plus souvent sédentaires, et combinent un ou plusieurs métiers, salariés ou non. On distingue :

- Le double actif exerce deux métiers différents simultanément (ouvrier/agriculteur) ou successivement (moniteur de ski/agriculteur) ou, s'il est entrepreneur, se livre à une seconde activité dite de diversification (agriculture/gîtes ruraux) ;

- Le travailleur en temps partagé exerce le plus souvent la même activité dans au moins deux entreprises différentes ;

- Les pluriactifs précaires généralement des emplois saisonniers, générés par une succession de Contrats à Durée Déterminée (C.D.D). On distingue :

- Le pluriactif migrant, qui est le plus souvent un travailleur saisonnier, exerce dans deux endroits différents (mer/montagne), et peut pratiquer, soit le même métier (l'exemple type étant là le serveur de restaurant) soit deux métiers différents ;

- Le pluriactif sédentaire, qui exerce successivement plusieurs métiers dans l'année, au même endroit.

Pour une organisation bénéfique de la pluriactivité.

Une pluriactivité organisée pourrait être un moyen d'employer du personnel dans tous les secteurs d'activités et permettrait de créer des emplois.

Les entreprises pourraient, en effet, recruter à temps partiel – pour un besoin limité dans le temps à un coût adapté à leurs moyens- ou à temps complet –pour la durée nécessaire à la réalisation d'une mission.

Ces apports de compétences, de savoir-faire nouveaux dans l'entreprise, pourraient être la clef d'un développement ultérieur, tandis que le salarié pourrait cumuler des emplois dans la limite du respect de la législation sur le temps de travail et s'assurer ainsi, un revenu décent.

Le centre de paiement unique

Les contraintes et comment les contourner par le Centre de Paiement Unique (C.P.U) et le Centre de Formalité du Pluriactif (C.F.P):

Dans le domaine social, le Droit français repose sur la notion d'Emploi Total, ce qui défavorise tout individu exerçant plusieurs activités.

Dans le cadre de la reconquête de l'espace rural, une double démarche s'impose :

-Simplifier les formalités administratives pour le pluriactif ;

-Valoriser son travail en lui apportant reconnaissance et protection sociale ;

La simplification des démarches pourrait conduire à la création d'un Centre de Paiement Unique, qui, en relation avec l'ensemble des Caisses sociales, pourrait être le seul interlocuteur du pluriactif dans le cadre des formalités à accomplir ou des prestations à fournir.

Ce CPU, inspiré du Centre de Formalité des Entreprises dans les Chambres de Commerce et d'Industrie, aurait vocation à devenir Centre de Formalité du Pluriactif.

Pour cela, trois pôles essentiels sont à prendre en compte pour la démarche :

-**Régime Fiscal**, afin d'identifier les pluriactifs et évaluer le montant de leur revenus par activité ;

-**Régime Financier**, afin de permettre au pluriactif de disposer de toutes les aides financières au prorata des revenus par activité ;

-**Régime Social**, afin de permettre au pluriactif, l'ouverture des droits engendrés par le cumul de toutes ses activités.

Modalités et calendrier

Les modalités et le calendrier restent à définir.

Néanmoins, dans un premier temps, il serait intéressant de concevoir un produit informatique fonctionnant uniquement au Centre Unique de Paiement, sans intervention directe avec les différentes caisses, même si on peut définir d'ores et déjà, des modalités de transfert avec les caisses les plus importantes ayant déjà défini des formats types.

Un tel produit, souple et performant, pourrait devenir l'outil du Centre de Paiement Unique, la faisabilité d'une telle opération semble réelle et permettrait la réalisation des solutions proposées.

Dans cette optique, il faudra constituer un cahier des charges qui sera, à la fois, un document technique indispensable à la conception du produit informatique souhaité

et un document de sensibilisation nécessaire à la recherche de solutions financières et sociales.

Outre les données portées en annexe, de nombreux documents et études afférentes aux solutions proposées, sont à la disposition des personnes intéressées, au C.E.S.C.

Les groupements d'employeurs

Une solution pour les pluriactifs où tout est à imaginer

Une réflexion approfondie doit être faite autour de telles structures. Tout est à imaginer. Ce pourrait être une première étape sur la pluriactivité : différents corps de métiers pourraient y être associés.

Les jeunes répondraient, au sortir de la saison touristique, à diverses activités leur permettant d'être actifs tout au long de l'année. Des formations viendraient se greffer sur ces activités. On pense notamment aux emplois de pleine nature sur l'ensemble de l'île. Des jeunes pourraient y découvrir le métier dont ils rêvaient.

L'établissement d'origine maintenu.

Quoiqu'il en soit, le jeune acceptant pareil fonctionnement resterait quand même rattaché à l'établissement d'origine afin de retrouver sa place en début de saison. Il y a peut-être ici une source non négligeable de CDI. En débouchant sur des formations bi qualifiantes.

Permettre la mise en place d'un statut du saisonnier professionnel.

Comment utiliser les indemnités de chômage de façon plus constructive

- **Comme le feu, comme la langue, la précarité serait-elle en passe de devenir une industrie ?**

Quelques personnes en situation de précarité, de même que quelques intervenants – sans aucun doute atteints eux aussi de sinistrose – s'interrogent même sur l'existence d'une « industrie de la précarité ».

Il y a quelque chose d'indigne à voir les différentes associations caritatives entrer en concurrence (les étoiles de la précarité !). Pourquoi ne se regroupent-elles pas en une seule structure plus efficace, plus morale aussi ?

Sinon, sauf à être totalement bénévoles, comment expliquer l'existence de cette multitude d'associations non fédérées, totalement indépendantes les unes des autres et spécialisées dans l'alimentaire, le vestimentaire, la formation, l'hébergement, etc., sans aucune liaison ni contrôle avec des services institutionnels recouvrant pourtant les mêmes domaines.

DA U DÌ...

LE DIRE...



Et si la culture...

APPREHENDER LA CULTURE COMME UN MOYEN DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE SOUS SES ASPECTS

- **Humain** : L'homme ne vit pas que de pain
- **Economique**: la culture moteur puissant du dynamisme économique ; elle n'a pas de prix : elle n'en a pas moins un coût et elle peut être créatrice d'emplois.
- **Sociétal** : la culture un moyen d'intégration
- **Ressource d'innovation** : la mobilisation des intellectuels comme source d' « invention collective d'un système collectif d'inventions ».
- **Interactif** : et finalement on se demande qui enrichit l'autre

« Dès lors, derrière le prosaïque du "pouvoir d'achat" ou du "panier de la ménagère", se profile l'essentiel qui nous manque et qui donne du sens à l'existence, à savoir : le poétique. Toute vie humaine un peu équilibrée s'articule entre, d'un côté, les nécessités immédiates du boire survivre manger (en clair : le prosaïque) ; et, de l'autre, l'aspiration à un épanouissement de soi, là où la nourriture est de dignité, d'honneur, de musique, de chants, de sports, de danses, de lectures, de philosophie, de spiritualité, d'amour, de temps libre affecté à l'accomplissement du grand désir intime (en clair : le poétique). » *Le manifeste de neuf intellectuels post-capitalistes. Le Monde. 16.02.09*

Faire partie de l'humanité

Si la culture n'est pas, au sens vital du mot, indispensable à la vie ou même à la survie de l'homme, elle doit être prise en compte quasi simultanément avec le secours primordial que l'on souhaite apporter aux plus démunis.

Ainsi, que ce soit l'homme qui a faim ou celui dont le premier problème à résoudre est d'assurer son gîte et son couvert, les deux ont besoin de se sentir faisant partie de l'humanité pour avoir envie de continuer à vivre parmi les hommes. Il serait malséant de ne pas accompagner son action ou son geste de la manière de le faire.

Il en va de la dignité, de celle du donneur comme de celle du receveur : le regard, la parole sont aussi importants que le geste lui-même.

La culture doit nous découvrir toutes les richesses que cachent la misère, la souffrance et qui, elles ne sont pas précaires, donc pérennes. Mais gâchées, perdues... Il appartient aux pratiques culturelles de compter comme partie prenante de notre société ses membres les plus pauvres.

Il appartient à la culture d'identifier la pauvreté comme constitutive de notre société sans pour autant la rendre admissible dans notre humanité.

Il appartient à la culture de permettre l'expression de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants qui, pour vivre dans la pauvreté matérielle, n'en sont pas pour autant dépourvus de talents (Van Gogh n'était pas riche).

La culture fille de l'économie

La tendance veut que, lorsqu'on aborde le sujet, on sépare la notion de culture de l'aspect économique.

Mais qu'est la culture, sinon fille de l'économie ?

Il ne peut exister art sans activité économique, il n'y a de chant sans communauté vivante, il n'y a de cuisine sans production agricole, il n'y a architecture sans artisans...

Il ne peut exister d'économie, d'architecture, d'urbanisme, de communication, de commerce... sans innovation où l'artiste et le culturel ont pleinement leur part.

La culture dans la lutte contre la précarité balaie vraiment chacun des secteurs de l'économie.

Comment faire coïncider urgences sociétales et la grande puissance de la culture afin de mettre en synergie toutes ces forces à libérer ?

La dimension patrimoniale de l'économie

Cette dimension est omniprésente dans :

-**La langue** : savoir, tradition orale, chant, littérature, rôle d'outil de communication, vecteur de communication avec l'étranger...

-**L'histoire** : influences, architecture, vestiges, patrimoine construit et immatériel...

-**Les us** : rituels, vie sociale, manière de se vêtir, tradition culinaire...

-**La religion** : fêtes, calendrier, cycles, traditions, chants, confréries, architecture, philosophie de vie, préceptes, éducation, valeurs...

-**L'organisation sociale** : type de société, correction, structure communautaire, conduite personnelle, solidarité familiale, architecture, lieux publics...

-**Situation géo morphique** : insularité, relief, climat, nature géologique, biotope, communication interne et externe, hydrologie, mer, faune, flore...

-**L'économie** : gestion de l'écosystème, type de production, importation/exportation, maîtrise des transports, gestion de l'espace, pastoralisme, agriculture

-**L'art** : l'ensemble des expressions artistiques : picturale, architecturale, musicale, sportive, théâtrale, artisanale, littérature écrite et orale...

-**Le patrimoine** : la faune, la flore, le bâti, les sites, les paysages, les savoir faire... tout cela définit déjà son cadre d'action.

La langue comme enjeu capital de cohésion socio culturelle et économique

- Premier facteur d'intégration des populations arrivantes. La non maîtrise de la langue, orale et écrite, est un facteur d'exclusion de l'individu, en parlant du français pour les étrangers et illettrés en Corse.

Et que l'appauvrissement de son apprentissage et de sa diffusion, et un autre facteur d'exclusion de l'individu et d'appauvrissement culturel, en parlant du corse en Corse et du français dans le monde.

- L'accès à cette culture latine mais aussi enracinée à sa matrice méditerranéenne.

L'histoire : vestiges historiques et potentiel naturel, évolution humaine de notre société

Chaque commune possède des richesses sur son territoire :

- Vestiges préhistoriques de différentes époques.

- Petit patrimoine de société agropastorale : fours, moulins, paillers, séchoirs....

- Edifices religieux : chapelles romaines, oratoires de confréries....

- Militaires : citadelles, châteaux, tours, sentiers...

- Potentiel naturel : sport de nature, tourisme équestre, ballade, montagne, activités nautiques...

- Patrimoine faunique et floral : variétés rares, développement des essences naturelles...

Reconnaître que notre histoire est évolution constante, qu'elle n'est pas figée, l'histoire de la Corse, et celle du monde, est une aventure d'échange, de mixité, de métissage qui continue.

Ne pas le subir, mais le reconnaître et en faire une chance de s'élever, le culturel a là une place éminemment politique pour comprendre, guider, élever.

Impulser les flux touristiques et d'enracinement de population c'est impulser la vie environnante avec l'installation de jeunes agriculteurs, les unités de productions artisanales, restauration et auberges. C'est, dans une ambiance rurale des productions micro locales, des emplois de proximité, l'aide aux personnes âgées, les animations sociales...

Sortir la culture de l'enclos où on l'a enfermée. Faire de cette culture une revitalisation de notre territoire et alors, tout naturellement, apparaîtra vraiment le fil d'Ariane de notre œuvre collective.

La création

Nous n'aurons garde dans tout cela d'oublier la création. Quand bien même elle nous paraît l'éloigner de l'immédiat, car elle est aussi motrice dans l'invention de signes collectifs. Formuler de nouvelles questions, c'est là que se situe la création.

- Peut-il y avoir culture vivante sans création ?

- La création constitutive d'une identité vivante

- La création facteur de dynamisme économique (festivals, spectacles novateurs qui exportent la Corse...)

- La culture image positive de la Corse dans le monde et fer de lance de son image économique.

- La création est sans nul doute le creuset d'une mixité intelligente.

...À U FÀ
...*LE FAIRE*

Aller à la rencontre de l'autre

Ce siècle de la communication semble accoucher de plus en plus d'une non communication. L'individualisme gangrène notre ancienne société corse de l'*aiutu* : nous commençons, ici, en Corse, à vivre l'exclusion, la solitude qui sont parmi les maux les plus cruels pour une personne et notamment les personnes âgées.

Pour les jeunes ce sont des actions communes, bien ciblées, qui les intégreront socialement pour un harmonieux vivre ensemble. Et ce dès le plus jeune âge : n'est ce pas le rôle premier des écoles maternelles ?

Il s'agit d'envisager, de mettre en pratique toutes les occasions de regrouper les jeunes.

- **Le sport** : n'a de positif que la participation véritable (à opposer aux foules (aux hordes !) hurlantes qui se pressent sur les gradins des stades de foot) le social comme fondement au-delà du record, du champion. Pour cela il s'agit de multiplier les aménagements sportifs.

- **Les différentes actions de nature** : tous les ans débarquent en Corse des groupes de jeunes européens pour participer à des fouilles archéologiques. Où sont les jeunes Corses ?

Rectorat et CTC-Patrimoine de concert doivent organiser toutes ces actions de nature, ouverture et entretien de sentiers, de fontaines, de murettes en pierre sèche... Vivre quinze jours dans un village, aller vers les plus anciens pour découvrir les raisons d'un nom, un toponyme qui a toujours une histoire, une légende, un personnage, écouter les contes, participer à de saines animations ... Ne jamais oublier que notre planète, et a fortiori, notre île est un village mais que nous sommes l'Europe et ce sont des occasions idéales pour rencontrer des jeunes d'autres pays.

Propositions de :

'Maison des associations qui doivent exister dans chaque village, afin d'être lieu de rencontre inter générationnel (*a casa di tutti*)

- **Les rencontres linguistiques** : apprendre la langue du pays sur le terrain en participant à différentes activités, avec les héritiers naturels de cette langue (les personnes âgées) permet de souder un peuple, de se reconnaître sans distinction d'âge.

Aussi importantes seront les rencontres linguistiques au niveau des langues romanes afin d'élargir son espace linguistique, géographique.

- Maisons d'associations ou autres seraient les foyers d'une chaîne de vie sociale, d'échanges intercommunautaires, de créations culturelles, etc.

- Tourisme patrimonial maîtrisé : réhabilitation du bâti, de techniques anciennes, sentiers à thème (ainsi que des parcours dans les cités), parcours plurilingues de valorisation du patrimoine.

- **Les confréries** : elles sont, à l'origine de l'entraide. Doivent-elles aujourd'hui, alors qu'elles regroupent plus de deux mille jeunes pour la plupart, se contenter de chanter aux messes de deuil, de mariage... Implanter très souvent à l'intérieur de l'île, elles doivent jouer un rôle fédérateur, de cohésion de l'ensemble des villageois, faire revivre les veillées d'antan, recueillir contes et légendes dont nos anciens sont les dernières mémoires.

- **L'exclusion numérique** : un fossé s'est, de plus en plus, creusé entre les « connectés » et toute une population qui n'a pas accès aux services de la Toile. Il est né une nouvelle forme d'exclusion. Qui touche particulièrement les personnes en situation de précarité ainsi que les seniors : il ne s'agit plus d'un luxe pour une élite mais d'une nécessité à la fois culturelle et économique, aussi vitale que l'eau ou l'électricité.

Les efforts fournis par les services publics, les associations jouent un rôle important auprès de la jeunesse mais ne paraît très efficace auprès des seniors ; d'autres moyens d'approche sont à envisager.

Quant aux ordinateurs eux-mêmes il serait temps d'exploiter tous les appareils mis au rebut par les différentes administrations et que l'aide d'un réparateur permettrait de remettre en service et faire le bonheur des plus démunis financièrement.

- **Le téléphone portable** : et bien, aujourd'hui, il est important que chaque personne ait un portable. Il n'est plus un luxe car il permet à son possesseur de faire encore partie de ce monde de la communication. Quand bien même l'abus doit être l'objet d'une éducation. Mais qu'est ce qui n'est pas information, mise en garde et éducation dans notre société. Entre le bon usage et l'abus (*da l'usu à l'abusu*) la pratique n'est-elle pas le meilleur des freins dans notre société consumériste.

-**Les spectacles** : il s'agit d'un droit incontournable. Tout un chacun a droit à « se cultiver », pour s'offrir des spectacles. Aussi une des premières décisions pour les organisateurs de spectacles (municipalités, organisateurs privés...) doit faire qu'un certain nombre de places (non pas gratuites) mais à un prix dérisoire doivent être offertes à des personnes dans la précarité. Pour les financeurs, cette clause pourrait être intégrée à la subvention qu'ils apportent. Une autre idée serait, lors d'une création, d'inclure dans le nombre d'emplois nécessaires à l'organisation, un certain nombre de jeunes. C'est une manière très forte de leur faire savoir qu'ils sont partie prenante de cette société, qu'ils ont le droit (le devoir) de critiquer, de juger dans ce monde où ils vivent.

Ce n'est pas la première fois que notre société traverse une crise grave et c'est par toujours plus d'intelligence et d'innovation qu'elle a trouvé l'issue.

La précarité montante est un signe majeur de cette crise.

Continuer à grandir dans un monde qui bouge, ou mourir en se crispant sur l'immobilisme, tel est l'enjeu.

La culture est une clé essentielle de par les grands axes que nous venons d'exposer et par le potentiel d'innovation que peut représenter la mobilisation des intellectuels comme source d' « invention collective d'un système d'inventions »

Malgré le peu de crédits qui lui sont alloués et qui diminuent chaque année, la culture, dans toute la richesse de ses possibilités, est une « machine » capable de créer des emplois, d'unir les plus humbles aux moins démunis, de créer une fraternité qui est peut-être à inventer mais qui enrichira certainement celui qui donne autant que celui qui reçoit. Dans cette période terrible de crise économique dont nous ne vivons apparemment que les prémices, il appartient à la culture d'apporter moralité et espoir à une population désespérée et devenir, qui sait, le moteur d'une nouvelle économie de dignité, refusant le consumérisme outrageant et ne laissant personne sur le bord du chemin.

FAUT-IL CONCLURE ?

Un quotidien titrait dernièrement :
« *Chômage, Economie, Social : la politique de la fuite en avant ! La Corse est malade.* »

Clouée au pilori de la précarité, elle n'écoute plus les faux médecins tentant de lui faire croire que le pire est passé. Ce propos ambiant, faussement rassurant, est contredit par la cruelle réalité subie par la population. »

Sans esprit polémique ni prétention, la franchise incite à rappeler que la lucidité de cette analyse s'est trouvée assez souvent confirmée par les différents intervenants rencontrés tout au long de notre étude. La précarité n'est pas un sujet de campagne électorale. Pas médiatique et finalement trop consensuel. Aucun responsable politique ne contestera la nécessité d'améliorer le sort des personnes en situation de précarité. Mais finalement, tant que nous n'y sommes pas confrontés directement, nous préférons ne pas la voir parce qu'elle fait peur et qu'elle renvoie à la vulnérabilité de la vie. Pourtant, nul n'est plus à l'abri d'un revirement de situation !

La précarité est toujours subie, non désirée, profondément injuste. Pis encore, la lucidité est mise sous l'éteignoir au prétexte qu'il s'agirait d'une sinistrose ambiante exacerbant la réalité, en tentant au passage de culpabiliser ceux qui tirent la sonnette d'alarme. Cette méprisable argutie sociologique relève de l'ignorance, terreau des clichés. Car enfin, pourquoi ne pas s'interroger sur les causes objectives qui ont conduit notre région au bord de l'abîme, alors qu'elle disposait d'atouts non négligeables pour miser sur un avenir serein ?

Pense t on que le devoir est accompli quand on a voté une aide, une assistance ?

Au lieu d'ergoter sur des thématiques environnementales, Plans Locaux d'Urbanisme et autres problématiques de même veine, inopérantes sur les préoccupations individuelles, familiales et en filigrane, sociétales d'une large part de la population, qui ne parvient plus à joindre les deux bouts, que n'a-t-on pris conscience de la naissance puis de l'installation de la précarité dans une aussi petite région ?

N'est-ce pas là le reflet d'une impuissance commune à initier un authentique plan de sauvetage pour la Corse ?

Où sont les projets globaux socles de la croissance ?

Pourquoi les quelques réussites commerciales – quand elles ne sont pas le fruit de subventions régionales – demeurent-elles des symboles isolés ?

Quand parlera-t-on de choix majeurs, hiérarchisés, susceptibles de redonner un souffle à une région asphyxiée ?

Faire un voyage au cœur de la précarité change totalement la vision des choses.

Au départ on éprouve à la fois un sentiment de désespoir et de colère. Désespoir car la tâche paraît sans début de solution ; de colère car on découvre les injustices flagrantes de notre société que nous côtoyons au quotidien et que sans en être bien conscients nous participons à l'alimenter.

Le renouveau est non seulement possible mais indispensable.

Plus facile à dire qu'à faire ? Sans doute.

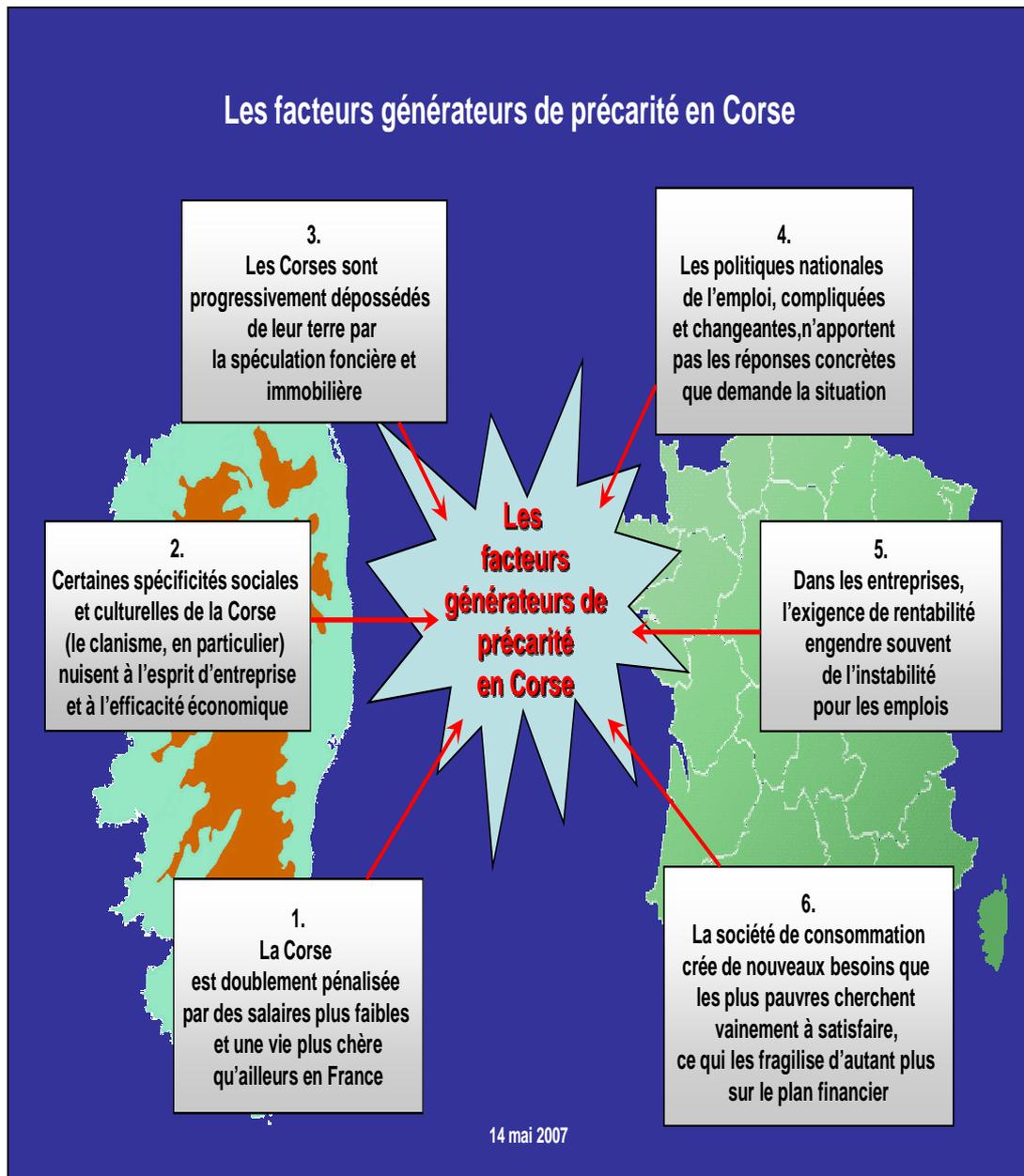
Pesanteurs, forces d'inertie, prés-carrés et mythes seront autant d'obstacles qu'il nous faudra surmonter.

Mais, agissons vite afin que « Ces mesures pour les pauvres ne deviennent de pauvres mesures » !

Proposition de création d'un comité de suivi des différentes solutions envisagées si acceptées associant l'Assemblée de Corse et le Conseil Economique, Social et Culturel.

Mise en place des groupes ponctuels sur chaque revendication bien ciblée.

ANNEXE 1



ANNEXE 2

TABLE DES SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé	DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
ACR	Allocation Compensatrice de Revenu	DJA	Dotation Jeune Agriculteur
ADELE	Association pour le Développement Local du Quartier St Jean	FASILID	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
ADIE	Association pour le Droit à l'initiative Economique	FENALI	Fédération Nationale des Ateliers de Lutte contre l'Illettrisme
AEMO	Action éducative en Milieu Ouvert	FSE	Fonds Social Européen
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale	FSL	Fonds de Solidarité Logement
ALT	Allocation de Logement Temporaire	GPLI	Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme
AME	Aide Médicale de l'Etat	IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
ANCV	Agence Nationale des Chèques Vacances	IOD	Intervention sur l'Offre et la Demande
ANLCI	Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme	IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
ANPF	Agence Nationale du Placement Familial	MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
API	Allocation de Parent Isolé	MJD	Maison de justice et du Droit
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	MRIE	Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique	PAP-ND	Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ
CAD	Centre d'Aide à la Décision	PARE	Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	PASS	Permanence d'Accès aux Soins
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	PDALPD	Plan Départemental pour l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PFIL	Plate Forme d'Initiative Locale
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit	PNAI	Programme National d'Action pour l'Inclusion
CEC	Contrat Emploi Consolidé	PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
CEL	Contrat Educatif Local	REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents
CERTA	Centre Régional des Techniques Avancées	REP	Réseau d'Education Prioritaire
CES	Contrat Emploi Solidarité	RMI	Revenu Minimum d'Insertion
CFE	Centre de Formalités des Entreprises	SBI	Solde Bancaire Insaisissable
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale	SCOP	Société Coopérative de Production

CMU	Couverture Maladie Universelle	SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
CNAJ	Conseil National de l'Aide Juridique	SLTC	Société Lyonnaise des Transports en Commun
CNE	Conseil National de l'Evaluation	SPNDE	Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	SYTRAL	Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
CQA	Centre de Qualification Adulte	TIP	Titre Interbancaire de Paiement
CRAES-CRIPS	Collège Rhône Alpes d'Education pour la Santé et Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida	TRACE	Trajet d'Accès à l'Emploi
CREDOC	Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation sur la Consommation	TUP	Titre Universel de Paiement
CREPS	Centre de Recherche sur les Enjeux Contemporains en Santé Publique	ZEP	Zone d'Education Prioritaire
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	ZUS	Zone d'Urbanisation Sensible

ANNEXE 3

DEFINITIONS

Le C.T.I.

Le C.T.I., réintroduit par la loi Aubry II du 19 janvier 2000, est un contrat à durée indéterminée spécifique aux secteurs connaissant d'importantes fluctuations saisonnières. Il offre au salarié un statut stable et permet à l'employeur de fidéliser son personnel d'une année sur l'autre.

Le T.T.P.

C'est une démarche initiée par le salarié qui supporte la quasi-totalité des contraintes techniques : multiplicité des régimes sociaux et/ou fiscaux, etc. Pour cette raison, le Travail en Temps Partagé semble plus adapté au personnel d'encadrement (cadres ou travailleurs indépendants) ou détenteur de compétences spécifiques. Il peut convenir à tout type d'entreprises.

Le G.E.

C'est une démarche initiée par l'entreprise qui supporte la quasi-totalité des contraintes techniques : création et gestion du G.E., gestion de la planification du personnel, obligation de fournir du travail, responsabilité solidaire, etc. Le Groupement d'Employeurs est plus adapté aux entreprises ayant des activités similaires avec des périodes d'activité complémentaires.

La coopérative d'emploi

A l'inverse du groupement d'employeur, la coopérative résulte de l'initiative des pluriactifs eux-mêmes qui se regroupent dans une structure commerciale. Cette structure facture leurs prestations de services et leur verse un salaire proportionnel à leur activité. La coopérative d'emploi est adaptée à tout type d'activité.

La société coopérative d'intérêt collectif

C'est une démarche qui peut être initiée par tous les acteurs d'un territoire désirant développer et améliorer l'organisation de l'emploi et des activités, notamment des activités saisonnières et pluriactives.

Les autres formes de Pluriactivité combinent des statuts différents² qui favorisent la juxtaposition d'une sécurité due au salariat et de l'esprit (et du goût du risque) entrepreneurial.

ANNEXE 4

PERSONNALITES, ORGANISMES, ADMINISTRATIONS, ASSOCIATIONS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DE CE RAPPORT :

- Association Corse Pour les Personnes Agées A.C.P.A. ;
- Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, A.C.S.E ;
- Agences Immobilières : FNAIM de Haute-Corse et Corse du SUD ;
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ajaccio : L'Epicierie Educative ;
- Collectif contre la Précarité ;
- Conseil Diocésain de la Solidarité
- Centre Local d'Information et de Coordination, C.L.I.C ;
- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, C.R.O.U.S ;
- Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S Sartène ;
- Développement et stratégies Urbaines : Le Logement, Mairie d'Ajaccio
- Direction Départementale de la Solidarité de corse du SUD (Circonscription Ajaccio /Porto-Vecchio/Sartène ;
- I.N.S.E.E ;
- Les Restos du Cœur ;
- Maison des Personnes Handicapées ;
- Office Public de l'Habitat de Corse du Sud ;
- Secours Populaire ;
- Service de surendettement de la Banque de France ;
- I.N.S.E.E ;
- Service Aménagement Habitat, D.R.E ;

ANNEXE 5

BIBLIOGRAPHIE :

Haut Comité de Santé Publique. La progression de la Précarité en France et ses effets sur la Santé .ENSP 1987, p 11-27)

- « Extrait de La Spécificité Française » de Martin HIRSH, Président d'Emmaüs-France ;
- F.C.P.E : fiches synthétiques ;
- « Les conséquences psychiques liées aux situations de Précarité »106^{ème} Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de langue Française ;
- « La spéculation Immobilière, des chimères à la réalité » Corse-Matin ;
- Contribution aux Pré Assises de la Précarité, Docteur Xavier EMMANUELLI ;
- « De nouveaux exclus » libre opinion de Jacques ORSONI, professeur émérite à l'Université de Corse ;
- « Déclarations annuelles de données sociales : les salaires nets annuels moyens en Corse » DADS/INSEE ;
- « Définition de la Précarité » Conseil des Ministres de l'Union Européenne, 19/12/1984 ;
- « Grande Pauvreté et précarité économique et sociale » J.WRESINCKI, Paris, Journal officiel, 1987, p.14 ;
- « Insertion des personnes handicapées » Cahier du Monde, Octobre 2006 ;
- « Enquête sur la surmortalité des personnes sans abri » Médecins du Monde, Mars 2009 ;

CONTRIBUTION

UNION REGIONALE CGT de CORSE

*Un constat en 35 points
sur les mécanismes générateurs de précarité en Corse et les moyens d'y
remédier*

Le constat

En Corse les revenus, pour une grande majorité de la population, sont plus bas qu'ailleurs et la vie plus chère.

1. En Corse, le décalage entre la cherté de la vie et la moyenne des salaires versés est plus important que dans toutes les autres régions de France.
2. Les salaires versés aux salariés sont en moyenne plus bas qu'ailleurs.
3. Les emplois sont systématiquement payés au plus bas, les qualifications ne sont pas reconnues. Le taux d'encadrement des entreprises en Corse est le plus bas de France et la proportion de salariés au SMIC est supérieur de 10% à la moyenne nationale.
4. 25% des retraités en Corse n'ont que le minimum vieillesse (630 € par mois) pour vivre. Ce pourcentage n'est que de 5% au plan national.
5. En Corse, à peine plus d'une personne sur deux, potentiellement en situation de travailler, déploie effectivement une activité rémunérée. Ce taux est de plus de 10% inférieur à celui de la France métropolitaine.
6. En France la moitié des demandeurs d'emplois ne perçoivent pas d'indemnités et le patronat cherche à réduire encore sa participation au financement de l'assurance-chômage.
7. La Corse présente le plus fort taux d'allocataires de minima sociaux après les DOM-TOM.
8. Les revenus des plus modestes sont 7,5 fois inférieurs à ceux des personnes les plus aisées. Pour la France continentale, ce coefficient est de 5,5. La Corse est la région la plus inégalitaire de France.
9. Le seuil des revenus les plus modestes est le plus faible de France. Pour les revenus des plus aisés, il est le 8ème (sur 22).
10. Le taux d'assujettis à l'Impôt sur la Fortune (ISF) est le plus fort de France.
11. Les prix sont trop élevés, notamment pour les produits alimentaires (+10 à 20%) et les carburants, malgré des taux de TVA largement inférieurs à ceux pratiqués sur le continent.
12. L'indemnité compensatrice pour frais de transport dont bénéficie depuis les grèves générales de 1989 et 1995 les fonctionnaires et agents publics, n'avait pas été revalorisée depuis 2003. Elle vient de l'être de 10% en 2009, ce qui correspond à son actualisation depuis 2003. Son indexation sur la valeur du point d'indice « Fonction

Publique » est à apprécier compte tenu de la baisse de près de 10% du pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000.

13. La plupart des salariés de droit privé et un certain nombre de fonctionnaires et agents territoriaux ne bénéficient pas de primes compensatrices de vie chère payées par les employeurs.

Le faible niveau de l'économie corse génère la précarité.

14. La rentabilité à court terme du capital est incompatible avec des emplois stables.
15. La disparition importante d'exploitations agricoles génère la précarité dans le rural.
16. Des territoires de la région sont plus précaires que d'autres.
17. Les employeurs du secteur du tourisme, à travers la saisonnalité, jouent sur la précarité de l'emploi.

Certains niveaux de salaires et l'absence de qualité des emplois, fragilisent la confiance dans notre système économique et politique.

18. Certains salaires exorbitants que génère notre société sont indécents.
19. La sécurité de l'emploi (fonction publique) et certaines garanties collectives (emploi de droit public ou CDI), ne mettent pas à l'abri de la précarité car les salaires servis sont trop faibles par rapport au coût de la vie.
20. Certains salaires ne permettent pas de faire face à des accidents aigus. Plus de 30% des salaires TPE PMI sont sans Complémentaire Santé.
21. Il y a trop de contrats précaires en Corse (3ème région de France – source INSEE).
22. La Corse a été la 1^{ère} région de France pour la création de Contrats Nouvelle Embauche (CNE) avant leur suppression par condamnation des instances européennes.
23. Dans la fonction publique on assiste à une recrudescence d'emplois précaires illégaux par rapport au statut général des fonctionnaires.
24. Les employeurs, notamment dans la grande distribution, usent et abusent du temps partiel imposé qui tire vers le bas les rémunérations tout en ne libérant pas de temps libre pour les salariés.
25. Les effectifs réduits des services d'inspection du travail (fusion et régionalisation) engendrent un faible respect de la réglementation du travail.

L'aide apportée aux entreprises par exonération de cotisations sociales n'apporte aucune solution (82 millions d'euros d'exonération de cotisations sociales en Corse pour les entreprises).

26. Elle ne porte que sur les bas salaires et constitue ainsi une incitation pour les entreprises à ne proposer que ce type d'emploi.
27. Ses conséquences sur l'emploi n'ont jamais été évaluées.
28. Le plan d'aide aux entreprises adoptées par la CTC incite les employeurs à proposer des emplois qualifiés et à durée indéterminée, mais aucune structure de contrôle, intégrant l'ensemble des partenaires, n'est créée pour suivre ces procédures.

La spéculation foncière et immobilière et l'absence d'engagement de bon nombre d'élus, favorisent la rareté des logements.

29. Les logements sociaux sont rares et onéreux.

30. Le coût de la construction est beaucoup trop élevé compte tenu des taux de TVA accordés.
31. La plupart des opérations de construction de logements sociaux concernent des sociétés privées dont les conditions d'accès excluent les plus bas revenus.
32. Les communes de Corse concernées ne sont pas en conformité avec l'article 55 de la loi SRU qui les oblige à financer au moins 20% de logements sociaux sur leur territoire.
33. En Corse, le patrimoine immobilier est concentré, grâce aux arrêtés Miot, sur une minorité de la population, ce qui sclérose encore plus l'évolution du parc immobilier.

Notre histoire des deux derniers siècles et notre tradition ont figé l'émergence d'une réelle démocratie sociale.

34. L'histoire locale des relations sociales (paternalisme, clan, violence terroriste), qui contribuent à pérenniser le système clientéliste, n'a pas été remplacée par une culture de dialogue social réelle.
35. Les pratiques « clanistes » influencent la précarité et contribuent à une certaine forme d'aliénation en donnant un emploi. Une forte proportion d'élus ne respecte pas les règles élémentaires de recrutement public et joue sur l'emploi pour pérenniser un pouvoir local.

Les moyens d'y remédier

Vie chère, revenus, salaires, emplois.

Exigence d'un débat au plus haut niveau sur la nécessité d'une intervention publique en Corse pour mettre en œuvre un réel contrôle public des prix : c'est encore possible aujourd'hui par l'application par le Préfet de l'article L. 410-2 du code du commerce en cas de « situations de monopole ou de difficultés durables d'approvisionnement » et malgré les directives européennes imposant la libre concurrence et la non intervention publique.

Inciter les communes à mettre en œuvre des régies publiques de gestion de l'eau potable pour permettre la baisse du coût à la consommation.

Porter nationalement le SMIC à 1 500 € brut pour 35 heures par semaine et application de la législation sur les négociations annuelles obligatoires.

Rattrapage de la valeur du point d'indice dans les fonctions publiques permettant de compenser les baisses de pouvoir d'achat depuis au moins 2000 (+ 8%), sans occulter les précédentes dérives depuis les années 80.

Revalorisation et extension d'une indemnité compensatrice pour frais de transport élargie pour pallier les handicaps de l'insularité et la cherté de la vie.

Clairement indexée sur le coût de la vie (et non sur la valeur du point fonction publique) pour ceux qui en bénéficient déjà (fonctionnaires de l'Etat et certains agents publics).

Mise en œuvre pour tous les agents publics qui n'en bénéficient pas encore dans les collectivités locales (octroi basé sur la volonté des assemblées délibérantes).

Extension aux retraités et aux privés d'emplois.

Mise en place pour tous les salariés du secteur privé, versée par les employeurs et sans l'octroi de nouvelles exonérations fiscales qui consisteraient à faire payer par le budget de la sécurité sociale ces justes compensations de rémunérations.

Défendre le système de retraite par répartition et rejet des dispositifs qui visent depuis 1993 à rallonger les durées de cotisation, ce qui engendre des niveaux de pensions de plus en plus réduits et un transfert vers les fonds de retraite par capitalisation . C'est un véritable choix de société, l'augmentation des richesses produites doit permettre à tous de mieux vivre.

Faire respecter les règles statutaires de recrutement dans la fonction publique (concours), qui permettent de lutter contre la précarité et s'opposent réellement aux pratiques clientélistes.

Imposer la reconnaissance des qualifications des salariés par les employeurs.

Renforcer de manière significative les services de l'inspection du travail et imposer le respect de la réglementation du travail trop souvent bafouée. Dans les deux départements de Corse, dans le cadre de la RGPP, l'inspection départementale du Travail et de Protection Sociale Agricole (ITEPSA) a été supprimée. Il n'y aura plus de service d'inspection spécialisée du régime agricole en Corse.

Rejeter la privatisation du service public de la recherche d'emploi et dénoncer la fusion ANPE / ASSEDIC qui débouche sur la structure « Pôle emploi » dont on a pu percevoir les dysfonctionnements.

Globalement il faut dénoncer la politique fiscale du gouvernement qui, par l'instauration de la taxe carbone, la suppression de la taxe professionnelle et le bouclier fiscal, transfert (et va transférer encore un peu plus) les charges des entreprises vers les ménages.

Logement.

Appliquer l'article 55 de la loi SRU en imposant la construction d'au moins 20% de logements sociaux dans les communes.

Contrôle des prix de la construction pour que l'abattement de TVA soit effectivement répercuté et que les programmes de logements sociaux, mis en œuvre par les organismes publics, puissent être réalisés.

Création au plan national et départemental d'un véritable service public du logement, pour mettre en œuvre ce droit constitutionnel.

Transport.

Défense du service public des transports (aérien et maritime) et refus des low cost.

Gratuité des transports en commun (bus, chemin de fer, avion) en fonction du coefficient familial. Demi-tarif pour les retraités.

Santé.

Désendettement immédiat des hôpitaux d'Ajaccio, de Bastia et de Bonifacio.

Lancement effectif de la construction du nouvel hôpital d'Ajaccio dans le cadre du PEI.

Suppression des franchises médicales qui remettent en cause le principe de solidarité nationale, issu du conseil national de la résistance : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Ajaccio, le 3 novembre 2009.

Contribution de la CFDT

Aujourd'hui, les Corse peuvent se rendre compte que la précarité et la grande pauvreté sont redevenues un sujet d'actualité.

Des signes leur en sont donnés, sinon dans leur propre vie, parfois dans leur famille, leur voisinage ou dans leur environnement. Le thème de la précarité est traité de plus en plus dans les médias ou à travers des études et enquêtes à large diffusion.

De fait, ces dernières années, sont réapparues de façon plus visible des formes de précarités que beaucoup d'entre nous croyaient appartenir à un passé révolu. Simultanément, on redécouvre la persistance de la grande pauvreté qui n'avait pourtant pas disparu.

Des hommes, des femmes, voire des familles se trouvent en plus grand nombre sans moyen de gagner leur vie. Le dénuement, l'insécurité du lendemain, et même l'errance, la maladie et la faim frappent manifestement certaines populations.

Aujourd'hui, en France ce sont **6,8 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté** (moins de 650 euros par mois).

Parmi eux, on trouve **37 % de salariés, soit 2 millions de travailleurs qui perçoivent un salaire ne leur permettant pas de s'extirper de la pauvreté.**

1 salarié sur 2 gagne moins de 1400 euros par mois. Il n'y a que 48 % des chômeurs qui sont indemnisés par les ASSEDIC.

En Corse 25 000 personnes (soit 10% de la population) survivent avec moins de 660 euros par mois. Le constat est terrible.

Ces chiffres cachent une autre réalité, celle du "**reste-à-vivre**". En effet, le problème n'est pas tant que le pouvoir d'achat global net a diminué, mais que la part d'argent disponible pour les ménages a baissé. L'explosion des prix du logement, des denrées alimentaires ou encore de l'énergie, aggravent cet état de fait, qui touche toute la population et surtout les plus pauvres.

L'argent disponible des ménages les plus démunis diminue fortement. Certains sont obligés de s'endetter pour se nourrir.

Les populations sont confrontées aujourd'hui de manière aiguë aux conséquences cumulées des mutations économiques et sociales de la société capitaliste et des ses crises répétées (6 crises graves en moins de 12 ans, dont la dernière n'a pas fini de produire ses conséquences), crises qui sont responsables du fait que la pauvreté ne baisse plus, alors que celle-ci diminuait régulièrement depuis trente ans. Il n'y a donc plus de progrès.

En effet, l'existence de situations de précarité n'est pas un phénomène nouveau, elle est devenue une problématique centrale de nos vies.

Dans un tel contexte, aucune région n'est épargnée.

La pauvreté ne relève pas uniquement de la faiblesse de certains salaires. D'autres inégalités se greffent à celles des revenus pour accroître les disparités. Ainsi, le patrimoine est un élément fondamental de la situation économique des ménages qui creuse des écarts irrémédiables. De même que le patrimoine, le niveau d'études et la composition du foyer peuvent, sans surprise, devenir des facteurs aggravants de la pauvreté.(familles

monoparentales) de plus la question du logement devient cruciale la hausse des prix de l'immobilier (plus de 70% en dix ans) , bien plus importante que celle des salaires, rend très difficile l'accès à la propriété où à la location dans des conditions décentes.

La précarité recouvre donc des réalités plurielles. Sans doute serait-il plus juste de parler des précarités : les ressources, le travail, le logement, la santé, la famille, la culture.

- **La précarité financière** : une personne connaît la précarité dès lors qu'elle n'a pas les moyens de vivre décemment et qu'elle ne peut pas faire face à ses besoins élémentaires. Les classes dites « moyennes » ne sont pas épargnées par la montée de la précarité car n'ayant droit à aucune aide sociale, ne bénéficiant d'aucun bouclier fiscal, leur revenu disponible diminue inexorablement.

La loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) censée gonfler les revenus des salariés, la mesure sur les heures supplémentaires exonérées a surtout, jusqu'ici, accentué la crise de l'emploi en agissant comme une véritable RTT à l'envers, destructrice d'emploi. Et ce sans pour autant apporter un réel surplus de pouvoir d'achat aux salariés tout en ayant un coût très important pour les finances de l'état.

- **Le sur endettement** : conséquence directe de l'appauvrissement général, les offres de crédit à la consommation se multiplient en direction des précaires et des titulaires des minima sociaux. Ces offres qui mettent en avant la rapidité de délivrance des fonds et omettent souvent d'indiquer précisément le taux de ces crédits qui, en avoisinant les 20%, enfonçant un peu plus les ménages dans le sur endettement.

Les situations d'endettement ou de surendettement sont souvent vécues dans l'indignité et la culpabilité, notamment vis à vis des proches et des enfants, il existe ainsi un « réel poids psychologique de la dette ». Ces sentiments induisent alors très souvent une perte de confiance en soi, une réaction dépressive qui peut aller jusqu'au risque suicidaire. (On a pu constater, dans certains cas, des situations d'homicide suivies de suicide).

Actuellement, la seule échappatoire pour les personnes en grave difficulté financière est la commission de surendettement de la Banque de France. Très contraignant, ce passage en commission peut décourager les personnes concernées, qui finalement recherchent des solutions auprès des organismes financiers ; ceux-là mêmes qui ont contribué à les mettre dans cette situation.

- **La précarité du travail** : la perte d'un emploi ou une période prolongée de chômage déclenche une succession de coups durs dont la conjonction est propice à la précarité. Certaines populations telles que les intérimaires et les saisonniers se sont construites à partir de la précarité. Lorsqu'on pense aux saisonniers on pense d'abord aux jeunes. Or le travail saisonnier concerne de plus en plus des salariés de tous âges qui n'arrivent plus à sortir de la précarité. En Corse, selon la dernière étude de l'INSEE un CDD sur deux est un saisonnier. Chez nous comme ailleurs, les CDD concernent les jeunes et les personnels peu qualifiés.

L'accroissement notable des emplois d'intérim marque également une montée de la précarité chez les salariés.

Tout d'abord, la personne privée d'emploi est rapidement confrontée à un problème de ressources. Elle doit alors renoncer à satisfaire certains besoins, dont les besoins de santé et de logement. Ensuite, le travail reste dans notre société symbole d'insertion et de reconnaissance sociale.

- **Les chômeurs** : la mise en œuvre de "l'offre raisonnable d'emploi" et l'aggravation des sanctions contre les demandeurs d'emploi va les conduire, quelle que soit leur qualification ou leur expérience, soit à accepter des emplois de plus en plus précaires soit à ne plus être indemnisés.

De plus, En supprimant l'allocation de fin de formation aux chômeurs, au 1^{er} janvier 2009, le gouvernement empêche des milliers de demandeurs d'emploi de s'engager dans des formations longues, qualifiantes, nécessaires au retour à l'emploi durable.

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite va empêcher un nombre très important de jeunes d'accéder à un emploi stable.

Ces mesures injustes risquent d'accroître précarité et pauvreté.

Le revenu de solidarité active (RSA) est l'un des dispositifs importants pour combattre la pauvreté et donner accès à l'emploi aux personnes à faibles revenus.

L'un des trois objectifs du RSA est **la lutte contre la pauvreté et l'exclusion**,

Plus de 2 millions de travailleurs pauvres sont concernés par le RSA, 90% sont des salariés et 10% des travailleurs indépendants. 1,5 million de personnes sans emploi, en tant qu'allocataires du revenu minimum, sont également concernées. permettre à un plus grand nombre de personnes qui en sont exclues de retrouver le chemin de l'emploi

Vingt ans après le RMI (revenu minimum d'insertion), son prolongement par le RSA ouvre des perspectives nouvelles pour que le volet de l'insertion devienne une réalité.

Mais il faut améliorer le financement par une contribution plus équitable, élargi aux revenus élevés. Notamment les hauts revenus, aujourd'hui dispensés de cet effort par le bouclier fiscal, doivent, eux aussi, participer à la solidarité nationale. Mais il faut également

- **La précarité du logement** : *Garantir le droit au logement constitue un devoir de responsabilité pour l'ensemble de la Nation* » (Loi BESSON de 1991). Pour tout individu, le logement est d'abord un besoin vital. Il protège des intempéries et apporte les équipements nécessaires à d'élémentaires conditions d'hygiène : eau courante, sanitaires, chauffage, ... A ce titre, le logement est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 comme un droit. Le problème de logement entretient une situation de précarité; l'absence de logement est alors facteur de précarité. Inversement, une situation de précarité financière, familiale ou psychosociale peut entraîner la perte du logement ; cette relation inverse n'empêche pas la perte du logement de devenir un facteur aggravant de précarité L'augmentation des prix de l'immobilier conduit les classes moyennes à davantage habiter les périphéries urbaines, alors que les plus modestes se retrouvent encore plus loin dans des logements sociaux éloignés des zones d'emplois. Ceci induit un accroissement des distances travail-domicile, facteur de temps perdu, de coût de transport et même de risque de perte d'emploi. L'évolution du mode de calcul de l'accès au logement social, risque de rejeter les classes moyennes qui y avaient accès jusqu'à présent vers le marché "libre" entraînant une perte significative de leur pouvoir d'achat.

- **la santé / précarité** : il existe une corrélation entre pauvreté et état de santé, entre pauvreté et espérance de vie.

Les travailleurs précaires sont souvent exposés à des conditions de travail difficiles et aux risques de tous ordres pour leur santé : risque chimique, lombalgies, TMS, amiante ...

Avec la crise financière, économique et sociale qui menace l'ordre du monde aujourd'hui, les Français sont confrontés à la montée de la précarité, situation qui se décline tout à la fois dans l'ordre humain (famille et psychologique) que dans l'ordre relationnel et social (travail).

Il résulte de la dernière étude de l'union nationale pour la prévention du suicide (UNPS) qu'un *adulte sur cinq apparaît en souffrance avérée. Cette proportion monte à 69% pour l'échantillon de personnes en demande d'aide. Dans leur cas, la précarité conduit massivement à une souffrance psychique.*

La proportion de personnes en souffrance marquée passe de 9% pour la classe la moins vulnérable à 41% pour la classe la plus vulnérable.

Le président de l'association, le professeur Michel Debout affirme :

" Il y a urgence à réagir. Nous ne pouvons pas assister au délitement du lien social au développement de la souffrance psychique sans réagir à la hauteur de la crise humaine qui s'annonce. C'est pourquoi l'UNPS alerte les pouvoirs publics et tous les acteurs médicaux et sociaux et associatifs de notre pays pour la mise en œuvre d'un plan sanitaire et solidaire qui devra compléter le plan de relance économique et social mise en œuvre par le Gouvernement. Nous ne nous résoudrons jamais, à ce que précarité et suicide soient considérés comme une fatalité."

Cette étude conclut :

- La situation économique et sociale (évaluée par un indicateur synthétique de précarité) influe très fortement sur le degré de souffrance psychique. Le risque suicidaire en est considérablement affecté dans les cas de grande précarité (demande d'aide), et de façon modérée en-deçà de ces cas extrêmes.
- Les salariés ne disposant pas d'un emploi stable en CDI s'avèrent particulièrement fragilisés.
- La précarité et le risque suicidaire sont fortement corrélés au fait d'être victime de violences (physiques ou verbales) ou de harcèlement.

C'est à partir de ces constats irréfutables que le Pr Debout souhaite alerter les pouvoirs publics et tirer la sonnette d'alarme :

« Après la crise financière puis économique, nous risquons d'être confrontés à une véritable crise sanitaire. Tout porte à croire que la forte remontée du chômage dans notre pays, les difficultés financières que vont connaître de nombreux Françaises et Français, les incertitudes de l'avenir, vont engendrer des difficultés personnelles et psychologiques majeures, avec une recrudescence des souffrances psychiques, des états dépressifs et des tentations suicidaires. »

Pour les personnes modestes, alors qu'ils devraient au contraire bénéficier d'un suivi médical renforcé, le niveau de remboursement par la sécurité sociale, en baisse depuis 20 ans, ne permet pas une consommation médicale normale. Beaucoup de personnes en difficulté ne font pas de leur santé une priorité. L'apparition des franchises médicales, l'augmentation du forfait

journalier, l'augmentation des honoraires des médecins creuse encore plus l'écart entre ceux qui peuvent accéder aux soins et ceux qui en sont exclus.

Ce sentiment justifié d'exclusion aggrave encore la santé morale de ces populations de précaires.

Pour eux, il faut d'abord veiller à satisfaire les besoins jugés plus immédiats: manger, de loger, s'habiller, les personnes précarisées négligent la continuité des soins, ce qui détériore davantage leur état de santé.

- La culture : l'accès à la culture, aux loisirs, aux activités sportives, devient rapidement impossible quand la précarité touche les individus où les familles. Ces activités pourtant indispensables à l'épanouissement et à l'émancipation des citoyens sont les premières sacrifiées.

- La cellule familiale : La famille peut être considérée comme la première cellule sociale d'un individu. Si la famille est désorganisée, la vie sociale de chacun des individus qui la composent peut être perturbée. Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 35 %. Or toutes les études démontrent que la famille monoparentale cumule souvent les handicaps et les discriminations sur le marché du travail amenant un glissement durable vers la précarité et la pauvreté (femme seule avec enfants, travail au smic à temps partiel, coût de la vie élevé)

-Les jeunes : Fragilisés par un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale, et par la précarisation de l'emploi, les 18-25 ans ne bénéficient toujours pas du RMI. On ne peut que déplorer que dans le plan « agir pour la jeunesse. » du gouvernement l'ouverture, sous conditions très restrictives, du RSA aux moins de 25 ans met fin à une discrimination très forte, mais ce plan passe à côté d'une bonne partie de la cible des jeunes aux parcours chaotiques qui enchaînent CDD, contrats précaires et périodes de chômage puisque, pour bénéficier du RSA il faudra avoir travaillé deux ans sur trois ans. Les effets de la précarité chez les étudiants se ressentent encore plus en Corse. La nécessité pour de nombreux étudiants de travailler de plus en plus peut nuire à la réussite de leurs études.

La pauvreté des jeunes est d'abord la conséquence de la pauvreté du milieu social d'origine.

Pour l'INSEE, la Corse est au 3e rang des régions Françaises pour la pauvreté des jeunes de moins de 17 ans.

La "galère" frappe rarement au hasard. La "solidarité familiale", souvent mise en exergue, reste très inégalitaire sur le plan financier. Une partie des jeunes cumulent ces difficultés économiques avec des problèmes de santé, psychologiques ou d'isolement les jeunes souffrent de l'effet de ciseaux entre le chômage, le mal-emploi qui pèse sur leurs revenus, et la montée des prix de l'immobilier qui accroît leurs dépenses ; en dépit des allocations logements dont ils bénéficient, ils accèdent difficilement à la location, et encore moins à la propriété.

Les retraités : "chaque retraité qui disparaît c'est une banque qui ferme". Alors qu'il y a une vingtaine d'années le niveau des retraites a quelque peu atténué le choc du chômage de masse dans les familles, aujourd'hui les retraités subissent de plein fouet la réduction drastique de

leurs pensions. La réforme Balladur de 1993 qui, en allongeant les durées de cotisations, n'avait pour seul but que de baisser le niveau des pensions. Les méfaits du travail illégal on conduit beaucoup de salariés à ne pouvoir valider des années de dur labeur. La généralisation actuelle de la précarité et des travailleurs pauvres va conduire inéluctablement à une aggravation de la situation des futurs retraités.

En Corse sur les 47 000 retraités la moitié perçoit moins de 900 euros par mois et 25% des retraites perçues sont inférieures à 560 euros par mois ce qui place la Corse au 1^{er} rang des régions Françaises pour la précarité des plus de 60 ans.

Faire baisser le taux de pauvreté est une excellente chose. Faire baisser réellement la pauvreté serait encore mieux. L'essentiel reste aujourd'hui de lutter contre ses causes.

PROPOSITIONS DE LA CFDT

Pour la CFDT trois objectifs :

1. A court terme, répondre aux préoccupations immédiates

En ce qui concerne **les salaires et l'emploi, les retraites, le logement, la couverture santé complémentaire, les prix et le transport.**

2. A moyen terme, elle doit chercher à mettre sur pied un état des lieux partagé de la situation de l'emploi précaire et de la « pauvreté salariale »

3. **A plus long terme, il s'agit de réorienter les politiques de redistribution des richesses, d'emploi, de revenu, d'éducation et de formation** parce que celles qui sont à l'œuvre aujourd'hui ont conduit à de mauvais résultats.

- Les **PRIX** :

Baisse et Blocage des prix des produits de première nécessité (ordonnance)

Baisse des prix des carburants.

Généralisation de la prime de vie chère (appelée aussi prime de transport) pour le secteur privé et les retraités, indexée sur le coût de la vie en Corse pour relancer la consommation.

- Le **LOGEMENT** :

Depuis plusieurs années le coût du logement ne cesse d'augmenter pesant de plus en plus sur les revenus les plus faibles. Les nouveaux logements sociaux, devront être orientés vers une véritable mixité sociale.

La CFDT demande :

- une évaluation et une concentration des **aides en direction des personnes dont les besoins sont criants** (jeunes, retraités, salariés pauvres) ;
- Baisse et blocage des loyers dans les zones en tension, notamment dans les centres ville.
- Mesures sur la spéculation (réquisition des logements vides, en application d'une loi datant de 1945, qui donne aux pouvoirs publics la possibilité de réquisitionner les logements vacants.)
- Mesures sur le parc locatif privé avec des conventions de location pour les familles les plus défavorisées, avec une mise au norme en matière d'isolation thermique et phoniques et d'énergies renouvelables, permettant aux occupants et à la collectivité de substantielles économies.
- La collectivité a le devoir de lutter contre la spéculation immobilière par des politiques de régulation et de maîtrise du foncier au service de l'ensemble de la population pour mettre en œuvre une vraie politique de mixité sociale.

En attendant la CFDT propose, « **l'idée d'un moratoire sur les loyer** ».

- **La PREVENTION :**

Renforcement du rôle et des moyens des travailleurs sociaux.

Soutiens plus importants aux associations de terrain (FALEP, SECOURS POPULAIRE...)

Prévenir le surendettement, en renforçant les liens entre les services sociaux, les associations et la Banque de France.

- **Le TRANSPORT :**

Gratuité des transports en commun pour certaines familles, retraités, personnes en grande difficulté à faibles revenus, (rôle de la CAPA, conseil général, CTC). Renforcement et développement des réseaux existants vers les zones d'activité et le rural.

- **La SANTE :**

Couverture complémentaire santé

Près de 30% des salariés, en particulier dans les TPE/PME ne bénéficient pas encore aujourd'hui d'une complémentaire santé et ne peuvent se la payer. Pour faire face à cette inégalité, la CFDT propose la mise en place d'une couverture collective obligatoire qui pourrait être négociée régionalement.

Création de dispositifs de soins publics ou mutualistes dans les quartiers ou zone en difficultés ainsi que dans le rural qui permettrait un dépistage efficace.

- **La SCOLARITE :**

Aides financières aux cantines scolaires, pour leur permettre de continuer à servir des repas sains, équilibrés et à des prix contenus ou gratuit pour les familles en grande difficulté.

Implantation d'équipements sportifs dans les quartiers ou zone en difficultés, avec un accès hors période scolaire.

Dépistage et lutte contre l'illettrisme.

- **L'EMPLOI**

Les AIDES A L'EMPLOI : Il s'agit de mettre en lumière les mauvais choix de politique structurelle de l'emploi et des revenus qui ont été fait en France depuis de nombreuses années.

Ces choix qui tendaient à faire baisser le coût du travail pour soi disant faire face à la mondialisation ont conduit à la piètre situation que nous connaissons aujourd'hui en matière de revenus et d'emploi (délocalisation entraînant une perte du tissu industriel).

Pour la CFDT il faut *Réformer les exonérations de cotisations sociales et les aides à l'emploi.*

Il faut sortir du piège actuel qui consacre de plus en plus de fonds publics (près de 25 milliards d'euros par an d'exonérations par an nationalement, **(103 millions euros pour l'année 2007 en Corse)**) pour une stratégie qui ne s'attache plus à ses objectifs du début (alléger le coût du travail), mais a engendré la généralisation d'emplois peu qualifiés et peu payés.

La majorité de ces emplois payés au SMIC ou à temps partiel sont occupés en grande partie par des jeunes ou des personnes qualifiées, donc sous payées.

Cette politique a créé de nombreuses trappes à bas salaires et n'a pas incité les entreprises à investir dans l'élévation des qualifications des salariés ou dans la recherche-développement et l'innovation.

Pour ce qui est des aides directes à l'emploi, certaines n'ont été utilisées que par l'effet d'aubaine recherché, d'autres n'ont aucune utilité, sauf électorales (primes à l'emploi jusqu'à 180 euros par mois et par salarié, sans aucune contrepartie dans les hôtels cafés restaurants, qui s'ajoutent aux aides structurelles et à l'emploi de la Collectivité Territoriale de Corse)

La CFDT demande une réforme de la politique d'exonérations de cotisations et des aides à l'emploi accordées aux entreprises, en conditionnant une partie des aides à « des engagements précis en matière d'emploi, de conditions de travail, de soutien à la recherche, d'innovation ou d'évolution des qualifications ». Il faut redonner du sens aux redistributions.

La sécurisation des parcours professionnels, opérée dès l'entrée dans la vie active doit permettre d'atténuer fortement les conséquences des périodes de travail précaire, de chômage ou d'intérim. Cette sécurisation doit profiter en priorité aux travailleurs pauvres, aux jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification et aux exclus en voie de réinsertion.

La fin du CNE, obtenue grâce à l'accord national interprofessionnel sur la modernisation du marché du travail, et la mise en place du RSA doivent aller dans le sens d'une meilleure insertion dans la vie professionnelle.

Une politique volontariste en faveur de la pluriactivité doit permettre de lutter contre les effets négatifs de la saisonnalité et d'équilibrer le développement économique entre le littoral et la montagne.

Une politique salariale plus équitable

Les questions salariales et les conditions de travail sont au premier rang des exigences des salariés. Les moyennes masquent des parcours individuels révélateurs de profondes inégalités. Pour l'essentiel, les questions salariales relèvent des négociations d'entreprise. C'est en particulier le cas des structures de rémunération, de leur évolution, du niveau des rémunérations autres que salariales. Dans les TPE / PME de nouvelles formes de dialogue social doivent permettre de développer des négociations salariales efficaces.

La question des rémunérations doit être directement liée aux évolutions des qualifications des emplois et à leur reconnaissance notamment par la V.A.E.

De manière structurelle, les politiques d'exonération de charges, de prélèvements obligatoires, de financement des protections sociales doivent être articulées avec les politiques salariales afin de rendre plus équitable le lien travail / revenu.

Contribution de monsieur Dominique BALDACCI, Union régionale de la mutualité française de Corse

Je voudrais, en premier, remercier le groupe de travail « Précarité » de notre Conseil pour le travail qu'il a accompli essayant d'apporter à travers celui de tous les représentants de la société insulaire dans toutes ses composantes, un éclairage sur un problème aussi complexe,

Permettez-moi d'associer à mes remerciements tous ces acteurs qui au contact des couches les plus démunies de notre population ont accepté de porter leurs témoignages.

Le document soumis à notre analyse se subdivise en huit points que pour ma part je voudrais ramener à trois :

- la méthode et la définition de la précarité
- l'état des lieux avec ses mécanismes générateurs et leur évolution historique
- les propositions du CESC.

I - Sur la méthodologie la plus appropriée, dont vous dite qu'elle aura été pour les membres du groupe un véritable casse-tête, vous avez rejoint, dans une approche différente, celle utilisée par le Collectif Contre la Précarité qui en novembre 2007, a organisé un débat sur la base d'un rapport élaboré en décembre 2006 par ses membres fondateurs auquel ont participé près de 150 acteurs sociaux, syndicalistes et élus de tous bords.

Je crois que c'est bien, et je voudrais préciser qu'à cette difficulté de se rapprocher de la méthodologie la plus appropriée, s'est ajoutée celle de définir ce que l'on entend par le mot « précarité », dont l'utilisation courante désigne une situation d'instabilité et de fragilité, l'une et l'autre constituant une source d'inquiétude et de mal-être.

Aujourd'hui cette définition a évolué et le sens du mot couvre plus spécialement les secteurs économique et social, devenant quasiment synonyme d'exclusion pour des personnes ne pouvant plus satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, s'éduquer ou encore se soigner.

II – Pour mieux comprendre la réalité insulaire il nous faut faire, sans complaisance, un état des lieux en démontant les mécanismes générateurs et leurs évolutions :

Sociologique, d'abord :

Dans les années 1970, de nombreux hommes et femmes de l'île, alléchés par le système de

protection sociale que leur offrait la société salariale, avaient quitté les villages et abandonné les tâches traditionnelles du monde rural qui jusque là leurs avaient assuré une certaine qualité de vie.

Certes les personnes vraiment inaptes au travail pouvaient, dans le système du monde rural, se trouver dans le besoin mais elles étaient alors prises en charge dans le cadre de la solidarité familiale.

Tel n'est malheureusement plus le cas et il est laissé aux départements, avec les maisons de retraites et aux unions mutualistes, avec les EHPAD, le soin de cette prise en charge car aujourd'hui le chômage et la précarité touchent tous les milieux et ceux qui se sont expatriés sont souvent eux mêmes en difficulté.

Ici, je reprends volontairement votre image : « Aujourd'hui la Corse est – génie ou prémonition des bijoutiers – ce pendentif en or porté au bout d'une chaîne. Elle est pointue, en or pour le tracé des côtes et vide à l'intérieur ».

Comment sera-t-elle demain ?

Sans aucun doute toujours « pointue »

Toujours « vide à l'intérieur » si l'on continue à s'en tenir au constat que « Le développement est moins spontané dans l'intérieur de l'île que sur le littoral » et à la déclaration qu' « Il s'ensuit la nécessité d'un développement intégré Littoral / Intérieur et d'un rééquilibrage économique et humain en faveur de l'intérieur ».

Pour en changer il est grand temps de passer de l'intention aux actes par exemple en instituant un fonds de péréquation régional alimenté par une taxe sur transactions immobilières, dont le produit contribuerait à ce rééquilibrage notamment l'organisation d'un système de santé fondé sur les besoins de proximité de nos concitoyens correspondent au premier recours. Ce fonds ne constituant pas, pour autant, la seule source de financement.

Probablement plus « en or », symbole de prospérité, pour représenter le tracé des côtes si les documents futurs d'urbanisme ne prennent en compte, pour le littoral, le bon équilibre entre développement et préservation du capital naturel et écologique notamment là où les pressions humaines et les activités sont les plus importantes.

Économique, ensuite :

La Corse se caractérise par l'absence quasi totale d'industries avec l'existence de quelques moyennes entreprises et un tissu économique constitué majoritairement de très petites entreprises, avec une forte densité d'artisans que ne possède aucune région française.

Ainsi nous importons non seulement des produits pétroliers, mais encore l'essentiel de denrées alimentaires ce qui engendre un étonnant surcoût de la vie en Corse.

L'histoire nous enseigne que la Corse était pauvre et elle le reste car que le discours politique officiel a tenu l'économie locale sous le boisseau.

Son produit intérieur brut est l'un des plus faibles de toutes les régions françaises

Dans le secteur public, les salaires versés à leurs agents par l'administration et les collectivités locales atteignent près d'un tiers du PIB régional, ce qui implique qu'environ un corse sur trois personnes actives occupe encore un poste de fonctionnaire.

Ainsi la Corse présente une économie à forte composante d'aide publique pour financer les dépenses, qu'il s'agisse de fonds structurels, d'aides budgétaires ou de transfert publics aussi bien qu'une importante proportion de salaires eux aussi publics.

Comme les autres régions la Corse n'échappe pas à la spirale du surendettement, à la problématique du logement aggravée par la contrainte de la rareté et le prix du foncier, mais il s'y ajoute les problèmes de transports et de taux nettement supérieurs des bénéficiaires des minimas sociaux.

Le PADUC dans le cadre duquel l'homme n'était pas replacé au centre du dispositif a été retiré et l'orientation politique de notre région qui n'a pas de véritable projet de développement s'appuie depuis 20 ans, sur une activité exclusive : le tourisme.

Un tourisme nécessaire certes mais dont de la manne ne pas bénéficie pas réellement aux entreprises locales et qui présente le danger de la mono activité.

III – Identifier les mécanismes générateurs de la précarité, c'est déjà répondre en partie au défi qu'elle nous lance.

Mais il nous faut encore décliner des solutions pour inverser le cours des choses, avec des méthodes adaptées à la complexité du problème car **Albert EINSTEIN** disait : « **C'est une folie de croire qu'en utilisant les mêmes méthodes on obtiendra un résultat différent** »

Vous pensez que des solutions existent et nous les présentez regroupées sous trois grosses rubriques : mesures d'urgences, solutions politiques et solutions économiques.

Vous déclinez dans ces rubriques un nombre important de mesures, de pistes voire de préconisations qui pour être prises, suivies ou réalisées requièrent une totale synergie entre citoyens, associations, institutions et forces politiques.

Votre proposition in fine de la création d'un comité CTC/CESC de suivi des différentes solutions envisagées qui dépendent de bien d'autres acteurs me paraît très insuffisante.

Aussi par souci d'efficacité je vous propose de nous orienter vers la rédaction d'une charte partagée, signée par l'ensemble des partenaires, qui sera une référence dans les actions au quotidien et capable de fédérer toutes les forces nécessaires pour résoudre les priorités identifiées.

Par ailleurs et pour finir à la question posée « faut-il conclure ? » ma réponse est : certainement pas en laissant entendre que des préoccupations découlant de thématiques environnementales, plans locaux d'urbanisme, etc... auraient empêché la prise de conscience de la naissance puis de l'installation de la précarité dans notre Région.

Ces préoccupations urbanistiques conditionnent souvent le devenir économique d'un territoire et « c'est dans la sphère économique que l'on trouve les principaux germes de la précarité. » dit Jacques Orsoni Professeur émérite de management dans son intervention : Les mécanismes de la Précarité.

04 novembre 2009

Contribution d'Antoine AIELLO, **Université de Corse**

Note sur la précarité étudiante

La précarité étudiante est une réalité qui ne doit en aucun cas demeurer dans l'ombre du contexte de précarisation générale.

Ses causes peuvent être notamment conjoncturelles :

- situation familiale difficile (rupture, famille « nombreuse ») ;
- situation financière difficile des parents comme des étudiants eux-mêmes ;
- cas des étudiants étrangers ou nouveaux venus dans le contexte insulaire, plus facilement en proie à l'isolement et potentiellement à l'exclusion ;

Mais aussi structurelles :

- les bourses peuvent s'avérer insuffisantes ;
- leurs délais d'attribution trop longs ;
- les logements peuvent être trop chers et grever fortement le budget de l'étudiant.

Leurs effets sont multiples :

- une difficulté à pourvoir aux besoins quotidiens ;
- une exclusion sociale par manque de moyens ;
- des problèmes de santé, notamment d'ordre psychologique ;
- des risques d'échec fortement accrus ;
- un arrêt prématuré des études.

Les solutions qui sont proposées par l'Université peuvent donc se décliner sous trois formes :

- Une aide sanitaire, au plan médical mais aussi psychologique ; c'est le rôle du service de médecine préventive de l'Université ;
- Une aide financière qui peut être annuelle comme les bourses pour les étudiants aux difficultés pérennes, ou ponctuelle, avec des aides d'appoint pour les étudiants rencontrant des problèmes à un moment donné ;
- Une aide matérielle, qui peut être alimentaire (distribution de nourriture par le service de médecine préventive) ou logistique (prêt de livres, gratuité de l'accès à certains services comme les outils informatiques, Internet, et plus généralement l'accès à la culture).

Bien que difficile à quantifier de façon numérique, la prégnance du phénomène de précarisation s'accroît au sein de l'établissement universitaire. C'est pourquoi, même si, aujourd'hui, la part du coût des études directement imputable à l'université a pu diminuer, avec par exemple des frais d'inscription en baisse, l'accroissement des conditions générales de précarité auprès de certains étudiants à leur entrée à l'université et pendant leur cursus peut provoquer une sorte de sélection « par les ressources » qui est de nature à remettre en cause le rôle d'ascenseur social normalement joué par l'institution universitaire.

Le groupe de travail « Précarité » du Conseil Economique Social et Culturel de Corse tient à remercier l'ensemble des Administrations, Associations, Organismes, Personnalités et Anonymes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, avec une mention toute particulière au Docteur François PERNIN dont la disponibilité, la générosité et le savoir-faire ne donnent qu'une idée incomplète de l'importance de sa participation !